

**PyroGenèse Canada Inc.**

**États financiers consolidés  
31 décembre 2023 et 2022**

**PyroGenèse Canada Inc.**

**États financiers consolidés  
31 décembre 2023 et 2022**

<a href="#">Responsabilité de la direction</a>	3
<a href="#">Rapport de l'auditeur indépendant</a>	4 - 6
États financiers	
<a href="#">États consolidés de la situation financière</a>	7
<a href="#">États consolidés du résultat global</a>	8
États consolidés des variations des capitaux propres (négatifs)	9
<a href="#">Tableaux consolidés des flux de trésorerie</a>	10 - 11
<a href="#">Notes annexes aux états financiers consolidés</a>	12 - 54

## Responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers consolidés ci-joints, notamment en ce qui concerne les principaux jugements et estimations comptables, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Cette responsabilité consiste notamment à choisir les principes et méthodes comptables appropriés et à prendre des décisions ayant une incidence sur la mesure des transactions qui nécessitent l'exercice d'un jugement objectif.

Le conseil d'administration et le comité d'audit se composent principalement d'administrateurs qui ne sont ni des membres de la direction ni des employés de la Société. Il incombe au conseil d'administration de superviser la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités quant à la présentation de l'information financière, ainsi que d'approuver l'information financière qui figure dans le rapport annuel. Pour ce faire, le conseil examine l'information financière préparée par la direction et discute des questions pertinentes avec la direction et l'auditeur externe. Le comité d'audit a la responsabilité de rencontrer la direction et les auditeurs externes pour discuter des contrôles internes à l'égard de l'information financière, des questions d'audit et des questions liées à l'information financière. Le comité d'audit est également responsable de recommander la nomination de l'auditeur externe de la Société.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., cabinet indépendant de comptables professionnels agréés, a été nommé par les actionnaires pour effectuer l'audit des états financiers consolidés et leur en faire rapport directement; leur rapport suit. L'auditeur externe a pleinement et librement accès au comité d'audit et à la direction, et il les rencontre périodiquement et séparément, pour discuter des constatations faites dans le cadre de l'audit.

Le 1<sup>er</sup> avril 2024

*[Signé par P. Peter Pascali]*

\_\_\_\_\_  
P. Peter Pascali, Chef de la direction

*[Signé par Andre Mainella]*

\_\_\_\_\_  
Andre Mainella, Chef des finances

## **Rapport de l'auditeur indépendant**

Aux actionnaires de PyroGenèse Canada Inc.

### **Opinion sur les états financiers consolidés**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de PyroGenèse Canada Inc. (ci-après la « Société »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres (négatifs) et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (ci-après « Normes IFRS de comptabilité »).

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation**

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers consolidés, qui indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Outre la question décrite dans la section « Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation », nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport de l'auditeur.

### **Comptabilisation des produits tirés des contrats à long terme selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux**

Comme il est décrit à la note 4 des états financiers consolidés, la comptabilisation des produits tirés des contrats à long terme portant sur du matériel et des machines fabriqués sur mesure et sur commande selon le devis du client est déterminée selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux, en vertu de laquelle les produits sont comptabilisés progressivement d'après la proportion du total des coûts engagés et/ou des heures effectuées jusqu'ici par rapport au total des coûts et/ou des heures prévus pour assurer la prestation du service aux termes du contrat entier. Nous avons déterminé que la comptabilisation des produits tirés des contrats à long terme selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux constituait une question clé de l'audit.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

La comptabilisation des produits tirés des contrats à long terme selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux était importante pour notre audit, car l'évaluation par la direction du pourcentage d'avancement des travaux requiert l'exercice d'un jugement important et comporte une incertitude relative aux estimations, notamment en ce qui concerne les coûts et/ou les heures prévus dans le cadre des contrats à long terme.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Nos procédures d'audit relatives à la comptabilisation des produits tirés des contrats à long terme selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux ont comporté, entre autres, les éléments suivants :

- Nous avons acquis une compréhension du processus de budgétisation des projets et évalué la conception et la mise en œuvre des contrôles entourant le processus de budgétisation;
- Nous avons évalué, pour un échantillon de contrats, l'efficacité du processus de budgétisation des contrats de la Société de la façon suivante :
  - o en examinant les accords contractuels, y compris les modalités de tarification et de facturation, les modifications de contrats et les autres modalités et conditions;
  - o en menant des entretiens avec la direction et les chargés de projet afin de comprendre l'état d'avancement des différents travaux relatifs aux contrats évalués;
  - o en comparant les coûts/heures prévus au budget de la période précédente avec les coûts/heures réellement engagés/effectués;
- Nous avons examiné un échantillon de coûts/heures pour nous assurer qu'ils avaient été engagés/effectués et correctement imputés aux projets respectifs;
- Nous avons comparé, pour un échantillon de contrats, le total des coûts engagés jusqu'ici avec le total des coûts budgétés jusqu'à l'achèvement, afin de valider le caractère approprié du pourcentage d'achèvement.

#### **Informations autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces derniers**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

#### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Mario Venditti.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R.L.*<sup>1</sup>

Montréal (Canada)

Le 1<sup>er</sup> avril 2024

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique no. A121855

**PyroGenèse Canada Inc.**  
**États consolidés de la situation financière**

Aux 31 décembre 2023 et 2022  
(en dollars canadiens)

	Note	31 décembre 2023 \$	31 décembre 2022 \$
<b>Actifs</b>			
<i>Actifs courants</i>			
Trésorerie		1 802 616	3 445 649
Débiteurs	7	9 265 665	18 624 631
Excédent des coûts et profits par rapport aux montants facturés au titre des contrats inachevés	8	648 813	1 051 297
Stocks		1 905 313	1 876 411
Crédits d'impôt à l'investissement à recevoir	9	352 530	276 404
Impôts à recevoir		15 900	14 169
Partie courante des acomptes	12	638 739	432 550
Partie courante des redevances à recevoir	11	684 651	455 556
Actifs sur contrats		615 527	499 912
Charges payées d'avance		873 671	771 603
<b>Total des actifs courants</b>		<b>16 803 425</b>	<b>27 448 182</b>
<i>Actifs non courants</i>			
Acomptes	12	46 045	46 053
Placements stratégiques	10	2 551 427	6 242 634
Immobilisations corporelles	13	2 855 226	3 393 452
Actifs au titre de droits d'utilisation	14	4 200 635	4 818 744
Redevances à recevoir	11	529 017	952 230
Immobilisations incorporelles	15	1 449 576	2 104 848
Goodwill	16	—	2 660 607
<b>Total des actifs</b>		<b>28 435 351</b>	<b>47 666 750</b>
<b>Passifs</b>			
<i>Passifs courants</i>			
Dette bancaire	27	181 267	991 902
Créditeurs et charges à payer	17	9 345 134	10 115 870
Excédent des montants facturés par rapport aux coûts et profits au titre des contrats inachevés	18	10 992 126	9 670 993
Partie courante des emprunts à terme	19	117 500	69 917
Partie courante des obligations locatives	14	524 802	2 672 212
Impôts à payer		—	187 602
Partie courante du solde à payer dans le cadre du regroupement d'entreprises	27	1 726 510	2 088 977
Partie courante des débentures convertibles	20	923 805	—
<b>Total des passifs courants</b>		<b>23 811 144</b>	<b>25 797 473</b>
<i>Passifs non courants</i>			
Obligations locatives	14	4 582 090	2 861 482
Emprunts à terme	19	286 579	320 070
Solde à payer dans le cadre du regroupement d'entreprises		—	1 818 798
Débentures convertibles	20	1 636 416	—
Emprunt convertible	20	947 699	—
<b>Total des passifs</b>		<b>31 263 928</b>	<b>30 797 823</b>
<b>Capitaux propres (négatifs)</b>			
Actions ordinaires	21	90 670 080	85 483 223
Bons de souscription		421 016	223 200
Surplus d'apport		27 586 626	24 546 960
Composante capitaux propres des débentures convertibles		217 663	—
Composante capitaux propres de l'emprunt convertible		176 349	—
Cumul des autres éléments du résultat global		(11 279)	402
Déficit		(121 889 032)	(93 384 858)
<b>Total des capitaux propres (négatifs)</b>		<b>(2 828 577)</b>	<b>16 868 927</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres (négatifs)</b>		<b>28 435 351</b>	<b>47 666 750</b>

Passifs éventuels [note 28].

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil :

[Signé par P. Peter Pascali] P. Peter Pascali

[Signé par Andrew Abdalla] Andrew Abdalla

**PyroGenèse Canada Inc.****États consolidés du résultat global**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

		<u>2023</u>	<u>2022</u>
	<b>Note</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Produits</b>			
Coût des ventes et des services	6 23	<b>12 345 081</b> <b>8 903 647</b>	19 013 503 10 869 616
<b>Marge brute</b>		<b>3 441 434</b>	8 143 887
<b>Charges</b>			
Frais de vente, frais généraux et frais administratifs	23	<b>30 964 253</b>	29 025 434
Frais de recherche et de développement, montant net	23	<b>2 212 488</b>	2 317 973
		<b>33 176 741</b>	31 343 407
Perte nette d'exploitation		<b>(29 735 307)</b>	(23 199 520)
Variations de la juste valeur des placements stratégiques	10	<b>(312 216)</b>	(8 340 781)
Produits financiers nets (charges financières nettes)	24	<b>1 321 602</b>	(550 742)
<b>Résultat net avant impôt sur le résultat</b>		<b>(28 725 921)</b>	(32 091 043)
Impôt sur le résultat	30	<b>(221 747)</b>	75 984
<b>Résultat net</b>		<b>(28 504 174)</b>	(32 167 027)
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net			
Perte de change sur les participations dans des établissements à l'étranger		<b>(11 681)</b>	(3 042)
<b>Résultat global</b>		<b>(28 515 855)</b>	(32 170 069)
<b>Résultat par action</b>	25		
De base		<b>(0,16)</b>	(0,19)
Dilué		<b>(0,16)</b>	(0,19)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**PyroGenèse Canada Inc.**

**États consolidés des variations des capitaux propres (négatifs)**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

		Nombre d'actions ordinaires	Actions ordinaires	Bons de souscription	Surplus d'apport	Composante capitaux propres des débitures convertibles et de l'emprunt convertible	Cumul des autres éléments du résultat global	Déficit	Total
	Note	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>		173 580 395	85 483 223	223 200	24 546 960	—	402	(93 384 858)	16 868 927
Actions émises à l'exercice d'options sur actions	21	300 000	226 374	—	(73 374)	—	—	—	153 000
Placement privé	21	5 000 000	4 960 483	—	—	—	—	—	4 960 483
Débitures convertibles – composante capitaux propres	20	—	—	147 283	—	217 663	—	—	364 946
Emprunt convertible – composante capitaux propres	20	—	—	50 533	—	176 349	—	—	226 882
Paiements fondés sur des actions		—	—	—	3 113 040	—	—	—	3 113 040
Autres éléments du résultat global pour l'exercice		—	—	—	—	—	(11 681)	—	(11 681)
Résultat net		—	—	—	—	—	—	(28 504 174)	(28 504 174)
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>		<b>178 880 395</b>	<b>90 670 080</b>	<b>421 016</b>	<b>27 586 626</b>	<b>394 012</b>	<b>(11 279)</b>	<b>(121 889 032)</b>	<b>(2 828 577)</b>
Solde au 31 décembre 2021		170 125 795	82 104 086	—	19 879 055	—	3 444	(61 217 831)	40 768 754
Actions émises à l'exercice d'options sur actions	21	2 440 000	2 283 357	—	(870 558)	—	—	—	1 412 799
Placement privé	21	1 014 600	1 095 780	223 200	—	—	—	—	1 318 980
Paiements fondés sur des actions		—	—	—	5 538 463	—	—	—	5 538 463
Autres éléments du résultat global pour l'exercice		—	—	—	—	—	(3 042)	—	(3 042)
Résultat net		—	—	—	—	—	—	(32 167 027)	(32 167 027)
Solde au 31 décembre 2022		173 580 395	85 483 223	223 200	24 546 960	—	402	(93 384 858)	16 868 927

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**PyroGenèse Canada Inc.**  
**Tableaux consolidés des flux de trésorerie**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022  
(en dollars canadiens)

	2023	2022
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Résultat net	(28 504 174)	(32 167 027)
Ajustements pour :		
Paiements fondés sur des actions	3 113 040	5 538 463
Amortissement des immobilisations corporelles	615 686	603 894
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	685 854	635 828
Amortissement et radiation des immobilisations incorporelles	902 592	878 030
Amortissement des actifs sur contrats	100 542	243 626
Modification de contrats de location	(19 722)	—
Charges financières nettes (produits financiers nets)	(1 321 602)	550 742
Autres charges financières payées	(215 664)	—
Variation de la juste valeur des placements	312 215	8 340 781
Dépréciation du goodwill	2 660 607	—
Impôt sur le résultat différé	(221 747)	(42 394)
Écart de change latent	14 513	(102 236)
	(21 877 860)	(15 520 293)
Variation nette des éléments du fonds de roulement [note 22]	9 832 357	4 391 408
	(12 045 503)	(11 128 885)
<b>Activités d'investissement</b>		
Entrées d'immobilisations corporelles	(77 460)	(396 051)
Entrées d'immobilisations incorporelles	(247 320)	(290 373)
Acquisition de placements stratégiques	(559 460)	(3 604 000)
Sortie de placements stratégiques	3 938 452	3 922 244
	3 054 212	(368 180)
<b>Activités de financement</b>		
Augmentation (diminution) de la dette bancaire	(810 635)	991 902
Intérêts payés	(497 314)	(467 453)
Remboursement d'emprunts à terme	(19 917)	(33 003)
Remboursement d'obligations locatives	(474 825)	(657 381)
Remboursement du solde à payer dans le cadre du regroupement d'entreprises	(100 000)	(217 778)
Produit de l'émission de débentures convertibles [note 20]	2 913 660	—
Produit de l'émission de l'emprunt convertible [note 20]	1 250 000	—
Produit de l'émission d'emprunts à terme	—	292 941
Produit de l'émission d'actions à l'exercice d'options sur actions	153 000	1 412 799
Produit du placement privé [note 21]	4 960 483	1 318 980
	7 374 452	2 641 007
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie libellée en monnaies étrangères	(26 194)	99 194
	(1 643 033)	(8 756 864)
<b>Diminution nette de la trésorerie</b>	(1 643 033)	(8 756 864)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	3 445 649	12 202 513
<b>Trésorerie à la clôture</b>	1 802 616	3 445 649

**PyroGenèse Canada Inc.**  
**Tableaux consolidés des flux de trésorerie**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022  
(en dollars canadiens)

	2023	2022
	\$	\$
<b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
<b>Transactions sans effet sur la trésorerie :</b>		
Intérêts sur l'emprunt convertible	1 146	—
Accroissement des intérêts sur le solde à payer dans le cadre du regroupement d'entreprises et réévaluation du solde à payer dans le cadre du regroupement d'entreprises	<b>(2 081 265)</b>	173 350
Accroissement des intérêts sur les redevances à recevoir	<b>(145 159)</b>	118 290
Accroissement sur l'emprunt à terme	<b>34 009</b>	28 229
Accroissement des intérêts sur les débetures convertibles	<b>151 452</b>	—
Accroissement des intérêts sur les débetures convertibles – prêt-relais	<b>5 237</b>	—
Comptabilisation initiale ou modification des obligations locatives et des actifs au titre de droits d'utilisation [note 14] :		
Actifs au titre de droits d'utilisation	<b>67 745</b>	(311 421)
Obligations locatives	<b>48 023</b>	867 110

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**PyroGenèse Canada Inc.**  
**Notes annexes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022  
(en dollars canadiens)

---

**1. Nature des activités**

PyroGenèse Canada Inc. et ses filiales (collectivement, la « Société »), constituée en société par application de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, a été fondée le 11 juillet 2011. La Société est titulaire de brevets portant sur des technologies avancées de systèmes de traitement des déchets et elle conçoit, met au point, fabrique et commercialise des procédés avancés au plasma et des solutions durables visant à réduire les gaz à effet de serre. Le siège social de la Société se trouve au 1744, rue William, Bureau 200, Montréal (Québec). La Société est inscrite à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « PYR », sur le meilleur marché OTCQX sous le symbole « PYRGF » et à la Bourse de Francfort (FSX) sous le symbole « 8PY ». Avant novembre 2023, les actions ordinaires de la Société étaient négociées sur le NASDAQ, avant d'être volontairement radiées de la cote.

**2. Continuité de l'exploitation**

Les présents états financiers consolidés ont été établis sur une base de continuité de l'exploitation, ce qui suppose que la Société sera en mesure de poursuivre son exploitation dans un avenir prévisible et de réaliser ses actifs et de régler ses passifs dans le cours normal de ses activités dans un avenir prévisible.

La Société est exposée à des risques et incertitudes qui concernent l'atteinte de la rentabilité, notamment la signature et la livraison fructueuses de contrats et l'obtention d'un financement suffisant.

Au cours des derniers exercices, la Société a enregistré des pertes d'exploitation et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation négatifs qui ont donné lieu à un déficit cumulé de 121 889 032 \$ au 31 décembre 2023 (93 384 858 \$ au 31 décembre 2022). En outre, il y a eu des retards inattendus dans le recouvrement de certaines créances provenant de contrats conclus au cours d'un exercice antérieur, ce qui a entraîné une diminution des rentrées nettes liées aux activités d'exploitation qui servent à financer les activités de la Société.

Au 31 décembre 2023, la Société disposait d'un fonds de roulement déficitaire de 7 007 719 \$ (fonds de roulement 1 650 709 \$ au 31 décembre 2022), dont 1 802 616 \$ sous la forme de trésorerie (3 445 649 \$ au 31 décembre 2022). Le fonds de roulement est présenté déduction faite d'une provision pour pertes de crédit s'élevant à 9 278 135 \$ (5 023 283 \$ au 31 décembre 2022), comme il est décrit plus en détail aux notes 7 et 8. Le plan d'affaires de la Société est tributaire de l'exécution réussie des contrats ainsi que de l'encaissement des paiements au titre de certains contrats conclus au cours d'un exercice antérieur, lesquels devraient être effectués au cours de l'exercice 2024, et de l'atteinte de la rentabilité grâce à la signature et à l'exécution de contrats supplémentaires ou à la réduction de certaines dépenses d'exploitation. En l'absence de ces éléments, la Société est tributaire de l'obtention de fonds supplémentaires pour financer ses activités au cours des 12 prochains mois et par la suite. La Société a réussi à obtenir du financement par le passé et a eu recours à du financement externe pour financer ses activités, principalement au moyen de l'émission d'actions, de titres d'emprunt et de débentures convertibles. Elle a réalisé un placement privé en octobre 2022 pour un montant de 1 318 980 \$ ainsi qu'un placement privé en mars 2023 pour un produit net de 4 960 483 \$ (voir la note 21). En outre, en juillet 2023, la Société a réalisé un placement privé par l'entremise d'un courtier visant des unités de débentures convertibles pour un produit brut de 3 030 000 \$ et, en décembre 2023, elle a réalisé un placement privé par l'entremise d'un courtier visant des unités de débentures convertibles pour un produit brut de 1 250 000 \$ (note 20). Bien que la Société ait réussi à obtenir du financement par le passé, l'obtention de fonds supplémentaires dépend de plusieurs facteurs sur lesquels elle n'a aucun contrôle, c'est pourquoi rien ne garantit qu'elle pourra de nouveau obtenir du financement au cours des périodes à venir ou qu'elle pourra en obtenir selon des modalités et conditions qu'elle juge acceptables. Ces conditions indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Les états financiers consolidés ont été préparés sur une base de continuité de l'exploitation et ils ne comprennent pas les ajustements des montants et du classement des actifs et des passifs qui pourraient s'imposer si la Société est incapable de mener à bien son plan et de poursuivre ses activités. Si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas appropriée, des ajustements, qui pourraient être importants, devraient être apportés à la valeur comptable des actifs et des passifs, aux charges comptabilisées ainsi qu'au classement des postes à l'état consolidé de la situation financière.

**PyroGenèse Canada Inc.**  
**Notes annexes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022  
(en dollars canadiens)

---

### **3. Base d'établissement**

#### a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) (les « Normes IFRS de comptabilité »). Les présents états financiers ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> avril 2024.

#### b) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de PyroGenèse et de Pyro Green-Gas Inc. La monnaie fonctionnelle d'Airscience Italia SRL est l'euro, tandis que celle d'Airscience Technologies Private Limited est la roupie indienne et celle de Drosrite International LLC est le dollar américain.

#### c) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui suit :

- i) les placements stratégiques qui sont comptabilisés à la juste valeur;
- ii) les accords de paiement fondés sur des actions, qui sont évalués à la juste valeur à la date d'attribution, conformément à IFRS 2 Paiement fondé sur des actions;
- iii) les obligations locatives, qui sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

#### d) Méthode de consolidation

Aux fins de présentation de l'information financière, les filiales sont définies comme étant des entités contrôlées par la Société. La Société contrôle une entité lorsqu'elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice, qu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Lorsque la Société ne détient pas la majorité des droits de vote, une analyse plus approfondie est effectuée pour déterminer si la Société a le contrôle de l'entité. La Société est réputée avoir le contrôle lorsque, selon les modalités de la convention entre actionnaires ou d'autres ententes, elle prend la plupart des décisions concernant les activités pertinentes.

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de PyroGenèse et de ses filiales, Drosrite International LLC et Pyro Green-Gas Inc. et ses filiales. Drosrite International LLC est détenue par un des dirigeants de la Société et membre de la famille proche du chef de la direction et actionnaire détenant le contrôle et est considérée comme étant contrôlée par la Société. La Société a acquis Toutes les transactions et tous les soldes entre la Société et ses filiales ont été éliminés lors de la consolidation.

Les méthodes comptables significatives présentées ci-après ont été appliqués uniformément aux fins de l'établissement des états financiers consolidés de tous les exercices visés. Les charges financières et les variations de la juste valeur des placements stratégiques sont exclues de la perte d'exploitation inscrite aux états consolidés du résultat global.

### **4. Résumé des méthodes comptables**

#### a) Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le goodwill correspond à l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée sur le montant net comptabilisé des actifs identifiables acquis et des passifs repris, qui sont tous évalués à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée correspond au montant net de la juste valeur des actifs transférés, des passifs repris et des instruments de capitaux propres émis par la Société à la date d'acquisition, y compris tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, en échange de l'entreprise acquise.

L'obligation de payer la contrepartie éventuelle est classée à titre de passif et évaluée comme un instrument financier ou comme une provision. Les variations de justes valeurs qui constituent des ajustements de période d'évaluation de la répartition provisoire du prix d'achat sont ajustées au cours de la période considérée et ces modifications sont appliquées de manière rétroactive.

Les coûts d'acquisition que la Société engage dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés, à l'exception des coûts associés à l'émission de titres d'emprunt ou de titres de capitaux propres.

b) Comptabilisation des produits

Les produits tirés des contrats sont comptabilisés pour chaque obligation de prestation, à un moment précis ou progressivement, selon la méthode qui reflète le transfert du contrôle des biens et services sous-jacents à l'obligation de prestation en cause.

i) Contrats à long terme

Les contrats à long terme portent sur du matériel et des machines fabriqués sur mesure et sur commande et ils sont généralement établis à prix fixe. Aux termes de ces contrats, le matériel ou les machines sont fabriqués selon le devis du client, et si un contrat est résilié par le client, la Société a le droit de recevoir les montants facturés à la date de résiliation ou, si ce montant est plus élevé, le remboursement des coûts engagés jusqu'à la date de résiliation, y compris une marge raisonnable. Les accords qui comportent plusieurs prestations obligent la Société à déterminer s'ils contiennent des obligations de prestation qui peuvent être identifiées séparément et à attribuer la contrepartie reçue à chaque obligation de prestation.

Les produits tirés des contrats à long terme sont comptabilisés progressivement en fonction du degré d'avancement établi sur la base des efforts ou des intrants déjà investis par la Société pour remplir l'obligation de performance par rapport au total des intrants qu'elle s'attend à utiliser. Le degré d'achèvement est évalué d'après la proportion du total des coûts engagés et/ou des heures effectuées jusqu'ici par rapport au total des coûts et/ou des heures prévus pour assurer la prestation du service aux termes du contrat en entier, exclusion faite de l'incidence des intrants qui ne reflètent pas la progression de la prestation, par exemple les matériaux non installés. Dans le cas des contrats à long terme qui comprennent des matériaux non installés, la Société ajuste le prix de transaction et comptabilise les produits liés aux matériaux non installés dans la mesure où ces coûts ont été engagés, c'est-à-dire avec une marge bénéficiaire nulle, lorsque certaines conditions sont remplies.

Des estimations doivent être faites pour déterminer les coûts et/ou les heures prévus aux termes des contrats à long terme. Une provision est constituée pour le montant total de la perte attendue, le cas échéant, dans la période au cours de laquelle ce montant peut être calculé la première fois.

Les modifications de contrats sont des changements qui touchent l'étendue et/ou le prix d'un contrat et qui sont approuvés par les parties au contrat. L'approbation peut être écrite ou verbale, ou découler implicitement des pratiques commerciales habituelles, et elle est juridiquement exécutoire. La Société comptabilise les modifications comme un contrat distinct si les modifications ajoutent des biens ou services distincts dont les prix sont en rapport avec les prix de vente spécifiques ou si les biens ou services restants sont distincts de ceux qui sont déjà fournis. Sinon, les modifications sont comptabilisées comme faisant partie du contrat initial.

L'excédent des coûts et profits par rapport aux montants facturés au titre des contrats inachevés et les créances clients sont des droits à une contrepartie en échange des biens ou des services que la Société a transférés à un client. Cependant, le classement varie si ce droit est conditionnel seulement à l'écoulement du temps (créances clients) ou s'il comporte aussi d'autres conditions (excédent des coûts et profits par rapport aux montants facturés au titre des contrats inachevés), comme d'autres obligations de performance à remplir aux termes du contrat. L'excédent des montants facturés par rapport aux coûts et profits au titre des contrats inachevés représente le montant cumulatif reçu et à recevoir selon le contrat par la Société en sus du droit à une contrepartie découlant des obligations de performance remplies par la Société aux termes d'un contrat donné.

Les coûts engagés pour obtenir des contrats à long terme, tels que les commissions de vente, sont comptabilisés à titre d'actifs sur contrats et à titre de frais de vente au fil du temps en fonction du degré d'avancement des travaux.

**PyroGenèse Canada Inc.**  
**Notes annexes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022  
(en dollars canadiens)

---

ii) Vente de biens

Les produits tirés de la vente de biens, notamment des poudres et des pièces de rechange, sont évalués en fonction de la contrepartie précisée dans les contrats conclus avec les clients. La Société comptabilise les produits à un moment précis lorsqu'elle transfère le contrôle des biens à l'acheteur. Il s'agit généralement du moment auquel le client obtient le titre de propriété du produit et auquel celui-ci est physiquement transféré au point de transfert convenu avec le client.

iii) Vente de propriétés intellectuelles

La vente de propriétés intellectuelles est comptabilisée à la date à laquelle le bénéficiaire obtient le contrôle de l'actif. Une contrepartie variable liée à la vente de propriétés intellectuelles est comptabilisée s'il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse.

c) Conversion des monnaies étrangères

i) Transactions en monnaie étrangère

Les transactions liées aux produits et aux charges libellés en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée selon les cours de change moyens en vigueur au moment de la transaction. Les soldes en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée selon le cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour les éléments monétaires et aux cours historiques pour les éléments non monétaires. Les profits ou pertes de change sont pris en compte dans le calcul du résultat net.

ii) Établissements à l'étranger

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens aux cours de change en vigueur à la clôture de la période de présentation de l'information financière. Les produits et les charges sont convertis aux cours de change moyens de la période. Les écarts de change découlant du processus de conversion des établissements à l'étranger sont comptabilisés comme des écarts de conversion dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans les capitaux propres.

d) Stocks

Les stocks se composent de pièces de rechange pour la revente. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est établi d'après la méthode du premier entré - premier sorti et comprend tous les coûts d'achat. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des frais de commercialisation.

e) Impôt sur le résultat

i) Impôt exigible

Les actifs et les passifs d'impôt exigible de l'exercice considéré et des exercices antérieurs sont évalués au montant que la Société s'attend à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de celles-ci. Les taux d'impôt et les lois fiscales utilisés pour calculer ce montant sont ceux qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

iii) Impôt différé

La charge d'impôt différé est établie selon la méthode du report variable, une provision étant constituée au titre des différences temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. La différence temporaire ne fait pas l'objet d'une provision si elle résulte de la comptabilisation initiale d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, à la date de transaction, ne touche ni le bénéfice (la perte) comptable, ni le bénéfice imposable (la perte fiscale). Le montant de la charge d'impôt différé est établi d'après le mode attendu de réalisation ou de règlement de la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont l'application est prévue au cours de la période où l'impôt différé sera réalisé ou recouvré. Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs auxquels l'actif pourra être imputé.

**PyroGenèse Canada Inc.**  
**Notes annexes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022  
(en dollars canadiens)

---

Les actifs et passifs d'impôt différé sont présentés dans les actifs et passifs non courants. Les actifs et les passifs sont compensés lorsque l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible ou les actifs et les passifs d'impôt différé et lorsque les actifs et les passifs respectifs concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les passifs et actifs d'impôt sur la base de leur montant net.

f) Résultat par action

La Société présente le résultat de base par action pour ses actions ordinaires. Le bénéfice (la perte) de base par action se calcule en divisant le bénéfice net (la perte nette) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le bénéfice dilué (la perte diluée) par action se calcule de la même façon que le bénéfice (la perte) de base par action, sauf que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation est majoré pour inclure les actions découlant de l'exercice présumé des options sur actions et des bons de souscription d'actions, si elles ont un effet dilutif. Le nombre d'actions additionnelles est calculé en présumant que les options sur actions et les bons de souscription en circulation ont été exercés et que le produit de leur exercice a servi à acquérir des actions ordinaires au cours moyen pour l'exercice. Les actions potentielles liées à la totalité des options sur actions et des bons de souscription d'actions en circulation sont exclues du calcul de la perte diluée par action, puisque leur inclusion est considérée comme ayant un effet antidilutif pour les exercices pour lesquels une perte est enregistrée.

g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, s'il y a lieu. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif et à sa mise en état de fonctionnement. Les coûts d'emprunt incorporés au coût des actifs en cours de développement représentent la charge d'intérêts calculée selon la méthode du taux d'intérêt effectif et ne comprennent aucun ajustement de la juste valeur des placements désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. L'aide publique et les crédits d'impôt à l'investissement liés à l'acquisition ou au développement d'immobilisations corporelles sont portés en réduction du coût. Lorsque des parties importantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées séparément. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité à compter de la date d'acquisition. L'amortissement d'un actif en cours de construction commence dès qu'il est prêt à être mis en service, c'est-à-dire dès qu'il se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaires pour pouvoir l'exploiter de la manière prévue par la Société.

L'amortissement est calculé selon les modes et les taux suivants :

Matériel informatique	Mode linéaire sur 3 ans
Machinerie et matériel	Mode linéaire sur 10 ans
Parc automobile	Mode linéaire sur 7 ans
Améliorations locatives	Durée du contrat de location ou durée d'utilité (20 ans) selon la plus courte

Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe un quelconque indice que des pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont susceptibles de ne plus exister ou d'avoir diminué. Une perte de valeur n'est reprise qu'à concurrence de la valeur comptable de l'actif n'excédant pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice de dépréciation.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque fin d'exercice et ajustés de manière prospective au besoin.

h) Contrats de location

Selon IFRS 16 *Contrats de location*, à la date de passation d'un contrat, la Société apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location en se demandant s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location, c'est-à-dire la date à laquelle le bien sous-jacent est prêt à être utilisé.

#### *Actifs au titre de droits d'utilisation*

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur et ajustés pour tenir compte de toute réévaluation des obligations locatives. Le coût des actifs au titre de droits d'utilisation comprend ce qui suit :

- le montant auquel sont évaluées initialement les obligations locatives comptabilisées;
- le cas échéant, les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus;
- les coûts directs initiaux engagés, le cas échéant;
- une estimation des coûts qui devront être engagés pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent ainsi que la restauration du lieu ou pour la remise du bien sous-jacent dans l'état exigé par les modalités du contrat de location.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité du bien sous-jacent. Si le contrat de location a pour effet de transférer la propriété du bien sous-jacent ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation prend en compte l'exercice attendu d'une option d'achat par la Société, l'actif au titre du droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité du bien sous-jacent selon les périodes décrites précédemment. L'amortissement commence à la date de début du contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice qu'ils ont pu se déprécier.

#### *Obligations locatives*

Les obligations locatives sont évaluées initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début, sur la durée du contrat de location. La valeur actualisée des paiements de loyers est calculée à l'aide du taux d'emprunt marginal du preneur à la date de début si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. Le taux d'emprunt marginal est fonction du taux d'emprunt marginal du preneur, de la nature du bien sous-jacent, de l'emplacement du bien, de la durée du contrat de location et de la monnaie dans laquelle est libellé le contrat de location. De façon générale, la Société utilise le taux d'emprunt marginal du preneur aux fins de la valeur actualisée. À la date de début, les paiements de loyers comprennent généralement les paiements de loyers fixes, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir, les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice (p. ex. un indice d'inflation) ou d'un taux spécifié, et les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par le preneur de l'option de résiliation du contrat de location. Les paiements de loyers comprennent aussi les sommes que la Société s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle et le prix d'exercice de l'option d'achat que la Société a la certitude raisonnable d'exercer.

Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux spécifié ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives; ils sont plutôt comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

Après la date de début, la valeur comptable des obligations locatives est augmentée pour rendre compte de l'accroissement des intérêts et réduite pour rendre compte des paiements de loyers versés. De plus, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée en cas de changement dans les paiements de loyers futurs découlant d'une variation de l'indice ou du taux spécifié, de modification des modalités du contrat de location, de changement dans les sommes que la Société s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle, ou si la Société change son appréciation de la probabilité qu'elle exerce une option de résiliation, de prolongation ou d'achat. Le montant auquel sont réévaluées les obligations locatives est comptabilisé à titre d'ajustement de l'actif au titre du droit d'utilisation ou inscrit à l'état du résultat net lorsque la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation est ramenée à zéro.

#### *Classement et présentation des charges liées aux contrats de location*

La charge d'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation, les charges liées aux paiements de loyers variables qui n'entrent pas dans l'évaluation des obligations locatives et la perte (le profit) découlant de modifications des contrats de location sont répartis à l'état du résultat net selon leur fonction au sein de la Société, tandis que la charge d'intérêts sur les obligations locatives est présentée au titre des charges financières.

### *Classement des flux de trésorerie*

Les paiements de loyers se rapportant au principal des obligations locatives sont classés dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement et les paiements de loyers se rapportant à la charge d'intérêts sur les obligations locatives sont classés en tant qu'intérêts payés dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement. Les avantages incitatifs à la location reçus sont classés dans les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement. Les paiements de loyers variables qui n'entrent pas dans l'évaluation des obligations locatives sont classés dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

#### i) Aide publique et crédits d'impôt à l'investissement

Les crédits d'impôt à l'investissement sont des crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental. L'aide publique et les crédits d'impôt à l'investissement sont comptabilisés lorsque leur recouvrement est raisonnablement assuré et ils sont portés en réduction de la charge connexe ou du coût de l'actif acquis, selon le cas. Les crédits d'impôt à l'investissement sont soumis aux approbations habituelles des administrations fiscales concernées. Les ajustements requis, le cas échéant, sont pris en compte dans l'exercice au cours duquel les avis de cotisation sont reçus.

#### j) Immobilisations incorporelles et goodwill

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées au coût lors de la comptabilisation initiale. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, s'il y a lieu.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées séparément du goodwill si elles répondent à la définition d'une immobilisation incorporelle et si leur juste valeur peut être évaluée de façon fiable. Le coût de ces immobilisations incorporelles équivaut à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, si elles sont amortissables, sinon uniquement au coût après déduction du cumul des pertes de valeur. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est évaluée comme étant déterminée ou indéterminée.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité et sont soumises à un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice de dépréciation. La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est comptabilisée dans les états consolidés du résultat global.

Les frais de recherche sont imputés au résultat global de l'exercice dans lequel ils sont engagés, déduction faite des crédits d'impôt à l'investissement connexes. Les frais de développement sont imputés au résultat global de l'exercice dans lequel ils sont engagés, déduction faite des crédits d'impôt à l'investissement connexes, sauf s'ils remplissent des critères précis concernant la faisabilité technique, commerciale et financière afin d'être comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles, notamment les suivants :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente;
- la Société a l'intention d'achever l'actif et a la capacité à le mettre en service ou à le vendre;
- l'actif générera des avantages économiques futurs;
- la Société a les ressources nécessaires pour achever l'actif;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses au cours du développement.

Les coûts liés à l'obtention de brevets pour la technologie développée à l'interne sont considérés comme des frais de développement et sont imputés au résultat global de l'exercice dans lequel ils sont engagés, sauf s'ils remplissent des critères précis concernant la faisabilité technique, commerciale et financière. Les coûts liés aux brevets comprennent les honoraires des conseillers juridiques et autres en vue de l'obtention des brevets et les droits de dépôt des demandes de brevets.

L'amortissement des frais de développement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité résiduelle du brevet auquel ils se rapportent et il commence lorsque le développement est terminé. Pendant la période de développement, l'actif est soumis à un test de dépréciation chaque année. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont réexaminées à chaque date de clôture.

**PyroGenèse Canada Inc.**  
**Notes annexes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022  
(en dollars canadiens)

---

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire :

	<u>Durée d'utilité</u>
Carnet de production	30 mois
Brevets et frais de développement	<u>de 1 an à 21 ans</u>

Le goodwill représente les avantages économiques futurs résultant d'un regroupement d'entreprises qui ne sont pas identifiés individuellement et comptabilisés séparément. Le goodwill est comptabilisé au coût après déduction du cumul des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation une fois l'an, ainsi que chaque fois qu'il existe un indice de dépréciation. Les pertes de valeur comptabilisées au titre du goodwill ne peuvent pas être reprises.

k) Test de dépréciation du goodwill, des autres immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation

La Société évalue la valeur comptable de ses actifs non financiers chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, une estimation de la valeur recouvrable de l'actif est établie.

Pour les besoins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés au plus bas niveau pour lequel il existe des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Il s'ensuit que certains actifs sont soumis aux tests de dépréciation individuellement et certains autres le sont au niveau de l'unité génératrice de trésorerie. Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises connexe et représente au sein de la Société le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction.

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill a été affecté font l'objet d'un test de dépréciation au moins annuellement. Tous les autres actifs pris individuellement ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation chaque fois que des événements ou changements de circonstances indiquent que leurs valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation des actifs non financiers, la direction a identifié une UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont inscrites dans les états consolidés du résultat global. Les pertes de valeur comptabilisées au titre de l'UGT sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté aux unités, puis en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata.

l) Provisions et passifs éventuels

Des provisions à l'égard de différends juridiques, de contrats déficitaires ou d'autres réclamations sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'événements passés, qu'il y a probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques pour la Société et que les montants peuvent être déterminés de manière fiable. Le moment ou le montant de la sortie peuvent être incertains.

L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de clôture, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Lorsqu'il existe un nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources soit nécessaire à l'extinction de ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout. Les provisions sont actualisées à leurs valeurs actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Aucun passif n'est comptabilisé si une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques résultant des obligations actuelles est improbable. De telles situations sont présentées comme des passifs éventuels, sauf si la sortie de ressources est improbable.

m) Avantages du personnel

*Paiements fondés sur des actions*

La Société applique pour tous les paiements fondés sur des actions une méthode de comptabilisation fondée sur la juste valeur. Les options sur actions attribuées aux employés et aux administrateurs sont évaluées à la juste valeur de chaque tranche à la date d'attribution et comptabilisées sur leur période d'acquisition des droits respective. Les options sur actions attribuées à des personnes autres que des employés sont évaluées, lorsque les services sont rendus par le consultant, à la juste valeur des services rendus si celle-ci peut être évaluée de manière fiable. Dans le cas où la juste valeur des services rendus ne peut être évaluée de manière fiable, les services sont évalués indirectement d'après la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués à la date d'attribution. Le coût des options sur actions est présenté à titre de charge liée aux paiements fondés sur des actions. À l'exercice des options sur actions, un crédit est porté au capital social pour la contrepartie reçue et pour le montant de la juste valeur précédemment porté au crédit du surplus d'apport. La Société utilise le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes pour estimer la juste valeur des paiements fondés sur des actions.

*Régime de participation différée aux bénéfices*

La Société a établi un régime annuel de participation différée aux bénéfices (le « RPDB ») pour tous les employés admissibles qui ont apporté une contribution considérable et importante à la prospérité et aux bénéfices de la Société. L'importance de la contribution d'un employé à la prospérité et aux bénéfices de la Société aux fins de son admissibilité au RPDB est déterminée par le conseil d'administration de la Société qui se fonde pour ce faire sur des informations que le conseil, à sa seule discrétion, juge pertinentes. Aucune personne liée à la Société ne peut participer au RPDB.

Pour tous les employés admissibles, la Société est tenue de cotiser au RPDB à partir des bénéfices de la Société. Le montant de la cotisation de la Société correspond au montant qui, de l'avis du conseil d'administration, est justifié par les bénéfices et la situation financière générale de la Société. Au cours de l'exercice, la Société a versé une cotisation de néant au RPDB (néant en 2022). Les obligations au titre des cotisations au RPDB sont comptabilisées dans les charges au titre des avantages du personnel inscrites dans les états consolidés du résultat global dans les périodes au cours desquelles les services sont rendus par les employés.

*Avantages du personnel à court terme*

Les obligations au titre des avantages du personnel à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus.

Un passif égal au montant que la Société s'attend à payer aux termes du régime incitatif à court terme est comptabilisé si la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer ce montant au titre des services passés rendus par les employés et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

n) Instruments de capitaux propres

*Émission d'instruments de capitaux propres*

Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions classées comme capitaux propres sont comptabilisés en diminution des actions ordinaires et des bons de souscription, déduction faite des incidences fiscales. Au moment de l'émission d'unités, la Société utilise la valeur résiduelle pour répartir le produit net entre les actions ordinaires et les bons de souscription.

*Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres*

Lorsque des instruments de capitaux propres émis au profit d'un créancier dans le but d'éteindre un passif financier en tout ou en partie sont comptabilisés initialement, la Société les évalue à leur juste valeur, sauf si celle-ci ne peut être mesurée de façon fiable. Si la juste valeur des instruments de capitaux propres émis ne peut être mesurée de façon fiable, ceux-ci doivent être évalués de manière à refléter la juste valeur du passif financier éteint.

**PyroGenèse Canada Inc.**  
**Notes annexes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022  
(en dollars canadiens)

---

*Surplus d'apport*

Le surplus d'apport comprend les montants liés aux paiements fondés sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres jusqu'à ce que ces instruments de capitaux propres soient exercés ou réglés auquel cas, les montants sont portés au capital social ou repris lors de l'annulation si les droits ne sont pas acquis. Il comprend également l'option de conversion qui n'a pas été exercée à l'échéance des débentures convertibles.

o) Instruments financiers

*Comptabilisation :*

La Société comptabilise un actif financier ou un passif financier lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les achats ou les ventes d'actifs financiers qui nécessitent la livraison des actifs dans le délai défini généralement par la réglementation ou par une convention sur le marché (transactions normalisées) sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle l'entité s'engage à acheter ou à vendre l'actif.

*Classement*

Les actifs financiers sont classés au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, en fonction du modèle économique que suit la Société pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs. L'évaluation du modèle économique employé et la décision à cet égard sont des jugements comptables.

Un actif financier est évalué au coût amorti si sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et si ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. La Société inclut dans cette catégorie la trésorerie, les créances clients, les autres débiteurs, l'excédent des coûts et profits par rapport aux montants facturés, les redevances à recevoir et les acomptes.

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si :

- a) ses conditions contractuelles ne donnent pas lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû;
- b) sa détention ne s'inscrit ni dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels ni dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente;
- c) lors de la comptabilisation initiale, il est désigné irrévocablement comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci sur des bases différentes.

La Société inclut dans cette catégorie les placements stratégiques en instruments de capitaux propres.

Tous les passifs financiers, hormis ceux qui sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, sont inclus dans les passifs financiers évalués au coût amorti. La Société inclut dans cette catégorie la dette bancaire, les créditeurs et charges à payer, les emprunts à terme, les débentures convertibles et l'emprunt convertible. Le solde à payer dans le cadre du regroupement d'entreprises est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

*Évaluation initiale*

Les actifs et les passifs financiers (hormis les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net) sont évalués initialement à la juste valeur majorée des coûts marginaux directement imputables à leur acquisition ou à leur émission.

**PyroGenèse Canada Inc.**  
**Notes annexes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022  
(en dollars canadiens)

---

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à leur juste valeur dans les états consolidés de la situation financière. Tous les coûts de transaction liés à ces instruments sont comptabilisés directement en résultat net.

*Évaluation ultérieure*

Les actifs financiers (hormis les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net) sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur. Les profits et pertes sont comptabilisés en résultat net lorsque les instruments d'emprunt sont décomptabilisés ou dépréciés, de même que par l'entremise de l'amortissement.

Les passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, exception faites des dérivés et des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les profits et pertes sont comptabilisés en résultat net lorsque les passifs sont décomptabilisés, de même que par l'entremise de l'amortissement. Les variations de la juste valeur des passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre à l'entité sont présentées dans les autres éléments du résultat global, sauf si elles ont une incidence sur des montants comptabilisés en résultat.

*Principes d'évaluation de la juste valeur*

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Lorsque les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ont un prix coté sur un marché actif à la date de clôture, la juste valeur est fondée sur ce prix. Un instrument financier est considéré comme étant coté sur un marché actif si les cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse et que ces cours représentent des transactions réelles et régulières conclues sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les titres négociés en bourse sont comptabilisés au prix de marché en fonction du cours de clôture le jour d'évaluation concerné.

*Décomptabilisation*

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier sont arrivés à expiration ou lorsque la Société a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif. La Société décomptabilise un passif financier lorsque son obligation aux termes du passif est acquittée, qu'elle est annulée ou qu'elle a expiré.

*Compensation des instruments financiers*

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière, si, et seulement si, la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

*Dépréciation des instruments financiers*

La Société applique le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues aux actifs financiers évalués au coût amorti. Les actifs financiers de la Société soumis à ce modèle de dépréciation sont la trésorerie, les créances clients et les autres débiteurs, l'excédent des coûts et profits par rapport aux montants facturés au titre des contrats inachevés, les redevances à recevoir et les acomptes.

Les créances clients n'ont pas de composante financement et ont une échéance de moins de 12 mois au coût amorti, c'est pourquoi la Société applique, pour l'ensemble de ses créances clients, l'approche simplifiée pour les pertes de crédit attendues. Par conséquent, la Société comptabilise une correction de valeur pour pertes fondée sur les pertes de crédit attendues pour la durée de vie à chaque date de clôture.

L'approche de la Société en ce qui concerne les pertes de crédit attendues reflète un montant fondé sur des pondérations probabilistes, la valeur temps de l'argent ainsi que les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique encore à venir, qu'il est possible, à la date de clôture, d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables.

La Société a recours à une matrice de calcul en tant que mesure de simplification pour évaluer les pertes de crédit attendues à l'égard des créances clients et de l'excédent des coûts et profits par rapport aux montants facturés au titre des contrats inachevés, en se fondant sur le nombre de jours en souffrance pour des regroupements de créances ayant des profils de pertes semblables. Les contrats présentant un historique de recouvrement particulier sont analysés séparément des autres comptes. Les taux de pertes sont fondés sur l'historique des taux de pertes observés sur la durée de vie attendue des créances et sont ajustés en fonction d'estimations prospectives afin de refléter l'évolution de la conjoncture économique au cours de la période durant laquelle les données historiques ont été recueillies.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net et portées en diminution des créances et de l'excédent des coûts par rapport aux montants facturés au titre des contrats inachevés dans un compte de correction de valeur.

#### *Radiation*

La valeur comptable brute d'un actif financier est radiée lorsque la Société n'a pas d'attente raisonnable de recouvrement à l'égard de la totalité ou d'une partie de cet actif financier.

L'absence d'engagement et de communication auprès de la Société quant à d'autres modalités de paiement et le défaut de paiement dans les 90 jours suivant la date d'échéance, entre autres, sont considérés comme des indicateurs possibles qu'il n'existe aucune attente raisonnable de recouvrement des débiteurs.

#### *Instruments financiers composés*

Les instruments financiers composés émis par la Société comprennent des débetures convertibles et un emprunt convertible qui peuvent être converties en actions ordinaires au gré du détenteur, et dont le nombre d'actions faisant l'objet d'une émission ne varie pas en fonction des fluctuations de leur juste valeur.

Les différentes composantes de l'instrument composé émis par la Société sont initialement classées séparément en tant que passifs financiers et capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel et selon les définitions d'un passif financier et d'un instrument de capitaux propres. L'option de conversion qui sera réglée par l'échange d'un montant déterminé de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre déterminé d'instruments de capitaux propres de la Société ainsi que les bons de souscription qui y sont rattachés constituent des instruments de capitaux propres.

À la date d'émission des débetures convertibles ou de l'emprunt convertible, la composante passif est comptabilisée initialement à la juste valeur d'instruments d'emprunt similaires qui ne comportent aucune option de conversion en capitaux propres. Le montant initial de la composante passif est déterminé en actualisant la valeur nominale des débetures convertibles à l'aide d'un taux d'intérêt en vigueur pour des instruments non convertibles similaires à la date d'émission pour des instruments assortis de modalités et de risques semblables. Pour déterminer l'option de conversion et les bons de souscription classés en tant que composantes capitaux propres, le montant de la composante passif est déduit du produit brut. La valeur attribuée à chaque composante capitaux propres est déterminée au prorata de sa juste valeur. Les composantes capitaux propres sont comptabilisées déduction faite de l'incidence fiscale, dans les comptes des autres capitaux propres.

Par la suite, la composante passif est comptabilisée au coût amorti et désactualisée selon la méthode du taux d'intérêt effectif, jusqu'à concurrence de la valeur nominale des débetures convertibles ou de l'emprunt convertible sur la période durant laquelle elles sont en cours. La charge d'intérêts sur les débetures convertibles et l'emprunt convertible se compose des intérêts calculés sur la valeur nominale des débetures convertibles et de l'emprunt convertible et d'intérêts théoriques hors trésorerie qui représentent l'accroissement de la valeur comptable des débetures convertibles et de l'emprunt convertible. La composante capitaux propres n'est pas réévaluée.

L'option de conversion et les bons de souscription classés en tant que capitaux propres restent dans le compte des autres capitaux propres jusqu'à ce qu'ils soient exercés. Le solde inscrit dans le compte des autres capitaux propres est alors viré au capital social. Lorsque l'option de conversion n'a pas été exercée à la date d'échéance des débetures convertibles ou de l'emprunt convertible, le solde inscrit dans le compte des autres capitaux propres est viré au surplus d'apport. Aucun profit ni aucune perte ne sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net lors de la conversion ou à l'échéance de l'option de conversion et des bons de souscription.

Les coûts de transaction liés à l'émission des débetures convertibles et de l'emprunt convertible sont imputés à la composante passif et à la composante capitaux propres au prorata de la répartition du produit brut. Les coûts de transaction qui se rapportent aux composantes capitaux propres sont comptabilisés directement dans les autres capitaux propres. Les coûts de transaction qui se rapportent à la composante passif sont inclus dans la valeur comptable de cette composante et amortis sur la durée des débetures convertibles et de l'emprunt convertible selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### *Méthode du taux d'intérêt effectif*

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation des produits financiers ou des charges financières au cours de la période pertinente. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les entrées ou sorties de trésorerie futures (y compris l'intégralité des commissions et des frais proportionnels payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, les coûts de transaction et les autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier lors de la comptabilisation initiale.

*Normes, modifications et interprétations des normes existantes qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptées par la Société*

À la date à laquelle les présents états financiers consolidés ont été autorisés, l'IASB avait publié plusieurs autres nouvelles normes et interprétations et plusieurs modifications de normes existantes qui n'étaient toutefois pas encore en vigueur. Aucune de ces normes ou modifications de normes existantes n'a été adoptée par anticipation par la Société.

La direction estime que toutes les prises de position pertinentes seront adoptées pour la première période ouverte à compter de la date de leur entrée en vigueur. Les nouvelles normes et interprétations ou modifications de normes existantes qui n'ont pas été adoptées au cours de l'exercice écoulé n'ont pas été présentées, puisque la Société ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

## **5. Principaux jugements, estimations et hypothèses comptables**

L'établissement d'états financiers consolidés exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses en se fondant sur les informations actuellement disponibles qui influent sur la valeur comptable des actifs, des passifs et des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés et sur les montants des produits et des charges comptabilisés pour la période de présentation de l'information financière. Les estimations et les jugements sont constamment évalués et sont fondés sur l'expérience de la direction et d'autres facteurs, notamment les attentes concernant des événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Cependant, les résultats réels pourraient différer de ces estimations. De par leur nature même, les estimations présentent une incertitude de mesure, et toute modification des estimations pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers des périodes futures.

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société, la direction a posé les jugements et formulé les estimations et les hypothèses suivants, qui ont le plus d'incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

### Jugements critiques posés dans l'application des méthodes comptables

- a) Évaluation visant à déterminer s'il existe une indication de dépréciation des immobilisations corporelles, des actifs au titre de droits d'utilisation et des immobilisations incorporelles

À chaque date de clôture, la Société passe en revue la valeur comptable de ses immobilisations corporelles, de ses actifs au titre de droits d'utilisation et de ses immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Le jugement de la direction est nécessaire pour évaluer s'il existe une indication de dépréciation d'un actif.

- b) Immobilisations incorporelles

La comptabilisation des frais de développement en tant qu'immobilisations incorporelles exige que la direction pose des jugements pour déterminer si les critères de comptabilisation sont remplis, notamment l'estimation que fait la direction des avantages économiques futurs.

**PyroGenèse Canada Inc.**  
**Notes annexes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022  
(en dollars canadiens)

---

c) Vente de propriétés intellectuelles et redevances connexes

La comptabilisation de la contrepartie variable liée à la vente de propriétés intellectuelles exige que la direction pose des jugements pour déterminer s'il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse.

d) Crédits d'impôt à l'investissement à recevoir

Les crédits d'impôt à l'investissement sont estimés par la direction à la lumière d'une analyse quantitative et qualitative ainsi que de l'interprétation des différents programmes gouvernementaux et des restrictions, limites, définitions et critères d'admissibilité qui s'y rattachent. L'incertitude relative à l'admissibilité et à l'évaluation définitive par les administrations fiscales des crédits d'impôt à l'investissement fait appel à l'exercice du jugement. La direction fait appel à son personnel technique et à des spécialistes externes pour déterminer si les dépenses satisfont aux critères permettant de demander les différents crédits d'impôt.

Principales sources d'incertitude relatives aux estimations

a) Comptabilisation des produits

La comptabilisation des produits liés à l'achèvement de contrats à long terme nécessite des estimations pour déterminer le montant comptabilisé des produits, de l'excédent des coûts par rapport aux montants facturés et de l'excédent des montants facturés par rapport aux coûts et profits au titre des contrats inachevés.

Le calcul des coûts prévus pour l'achèvement d'un contrat repose sur des estimations que peuvent faire varier différents facteurs, notamment le coût des matières premières, de la main-d'œuvre et des sous-traitants, de même que d'éventuelles réclamations des clients et des sous-traitants.

Comme les risques et incertitudes diffèrent pour chaque projet, les causes des écarts entre les coûts prévus et les coûts réels engagés varient aussi d'un projet à l'autre. L'établissement des estimations se fonde sur les pratiques commerciales de la Société et sur son expérience passée. Les estimations sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées.

Étant donné ce processus d'estimation, il est possible que l'évolution de la situation entraîne une modification importante du montant comptabilisé des produits, de l'excédent des coûts et profits par rapport aux montants facturés au titre des contrats inachevés et des charges à payer.

Dans le cas des ententes qui prévoient des prestations multiples, l'exercice du jugement est nécessaire pour déterminer si elles contiennent des obligations de prestation pouvant être identifiées séparément et pour répartir la contrepartie reçue entre les différentes obligations de prestation.

b) Paiements fondés sur des actions, options de conversion et bons de souscription

La Société utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour évaluer la charge de rémunération associée au régime d'options sur actions de la Société et estimer la juste valeur des options de conversion et des bons de souscription. Pour estimer la juste valeur, la Société doit déterminer le modèle d'évaluation qui convient le mieux à une émission d'instruments de capitaux propres, ce qui dépend des modalités de cette émission. Elle doit aussi déterminer les données d'entrée du modèle d'évaluation qui sont les plus appropriées, notamment la durée de vie prévue des instruments et la volatilité. Les hypothèses et les modèles sont analysés aux notes 20 et 21.

c) Durées d'utilité des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles

La Société estime les durées d'utilité des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles en se fondant sur la période pendant laquelle elle s'attend à pouvoir utiliser les actifs. Les durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles sont réexaminées périodiquement et actualisées si les attentes diffèrent par rapport aux estimations précédentes en raison de l'usure physique et des limites juridiques ou autres sur l'usage des actifs visés. De plus, l'estimation de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles est basée sur l'expérience de la direction pour des actifs similaires. Il est toutefois possible que des modifications des estimations découlant de changements dans les facteurs susmentionnés aient une incidence importante sur les résultats d'exploitation futurs. Des

**PyroGenèse Canada Inc.**  
**Notes annexes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022  
(en dollars canadiens)

---

changements touchant ces facteurs et circonstances auraient un effet sur le montant des charges et le moment où elles sont comptabilisées pour une période donnée. Les durées d'utilité, les taux d'amortissement et les valeurs résiduelles sont réexaminés au moins une fois l'an.

d) Dépréciation des actifs non financiers et du goodwill

Pour les besoins de l'évaluation de la dépréciation, la direction estime le montant recouvrable de chaque actif ou unité génératrice de trésorerie en se fondant sur les flux de trésorerie futurs prévus et elle utilise un taux d'intérêt pour les actualiser. L'incertitude relative aux estimations porte sur les hypothèses liées aux résultats d'exploitation futurs et sur la détermination d'un taux d'actualisation approprié [voir la note 4 l)].

e) Juste valeur des placements stratégiques

Lorsque la juste valeur des placements inscrits dans les états consolidés de la situation financière ne peut être établie à partir des marchés actifs, elle est calculée à l'aide de techniques d'évaluation, notamment le modèle de Black-Scholes. Les données d'entrée de ces modèles sont tirées de marchés observables autant que possible, mais lorsque ce n'est pas possible, une part de jugement s'impose pour établir la juste valeur. Les jugements portent notamment sur l'évaluation de données d'entrées comme la volatilité prévue et la répartition initiale de la contrepartie payée entre la juste valeur des actions ordinaires et des bons de souscription reçus. Des changements touchant les données d'entrée de ces modèles ou les hypothèses concernant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur la juste valeur comptabilisée des placements.

f) Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

Les hypothèses utilisées pour calculer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives correspondantes comprennent notamment l'intervalle de temps durant lequel le contrat de location est non résiliable plus les périodes visées par l'option de renouvellement du contrat de location ou l'option d'achat, la durée d'utilité estimée des actifs connexes et le taux d'emprunt marginal. Les options de renouvellement et d'achat ne sont incluses dans la durée du contrat de location que si la Société a la certitude raisonnable de renouveler le contrat de location. La direction prend en considération des facteurs tels la conjoncture du marché, les prix de location comparables et la valeur des propriétés semblables. La Société doit aussi estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque portefeuille d'actifs loués qui présentent des caractéristiques similaires si le taux d'intérêt du contrat de location ne peut être déterminé facilement. La direction établit le taux d'emprunt marginal en utilisant le taux de base des emprunts similaires majoré d'une prime de risque.

g) Impôt sur le résultat

La Société dispose de pertes fiscales disponibles non utilisées, de différences temporaires déductibles et de crédits d'impôt à l'investissement. La Société comptabilise des actifs d'impôt différé au titre de ces pertes fiscales inutilisées et ces différences temporaires déductibles uniquement dans la mesure où, de l'avis de la direction, il est probable qu'il existera ultérieurement un bénéfice imposable auquel pourront s'appliquer ces pertes fiscales disponibles et ces différences temporaires. La Société comptabilise les crédits d'impôt à l'investissement lorsqu'elle a l'assurance raisonnable qu'elle s'est conformée aux conditions du programme et que les montants seront réalisés (c'est-à-dire qu'elle générera de l'impôt fédéral futur à payer auquel pourront s'appliquer les crédits d'impôt). Les projections du bénéfice imposable futur de la Société reposent sur des hypothèses et estimations importantes concernant divers facteurs, notamment les ventes et les charges d'exploitation futures. Rien ne garantit que les estimations et les hypothèses utilisées dans les projections du bénéfice imposable futur se révéleront être des prédictions exactes de l'avenir et si l'évaluation de la recouvrabilité de ces actifs d'impôt différé et crédits d'impôt à l'investissement changeait ultérieurement, une augmentation ou une réduction importante de la valeur comptable de ces actifs d'impôt différé et crédits d'impôt à l'investissement pourrait être nécessaire et une charge correspondante serait comptabilisée en résultat net.

**PyroGenèse Canada Inc.**  
**Notes annexes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022  
(en dollars canadiens)

**6. Produits**

Le tableau qui suit présente un résumé des produits tirés de contrats de la Société par gamme de produits :

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Silicium de qualité métallurgique et solaire de haute pureté issu du quartz (PUREVAP <sup>MC</sup> )	<b>1 660 928</b>	6 272 697
Récupération de résidus d'écume d'aluminium et de zinc (DROSRITE <sup>MC</sup> )	<b>535 868</b>	1 912 807
Développement et soutien des systèmes fournis à la marine américaine	<b>3 245 618</b>	1 288 356
Ventes liées aux torches	<b>3 396 458</b>	5 558 210
Destruction des réfrigérants (SPARC <sup>MC</sup> )	<b>605 962</b>	—
Valorisation du biogaz et contrôle de la pollution	<b>1 713 810</b>	3 347 443
Autres ventes et services	<b>1 186 437</b>	633 990
	<b>12 345 081</b>	19 013 503

Le tableau suivant présente un résumé des produits de la Société par méthode de comptabilisation des produits :

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Produits tirés de contrats conclus avec des clients :</b>		
Ventes de biens aux termes de contrats à long terme	<b>10 417 484</b>	13 997 163
Ventes de biens à un moment précis	<b>1 771 574</b>	1 135 498
<b>Autres produits :</b>		
Vente de propriétés intellectuelles i)	—	3 600 000
Redevances	<b>156 023</b>	280 842
	<b>12 345 081</b>	19 013 503

Voir la note 31 pour la répartition des ventes par région géographique.

i) Vente de propriétés intellectuelles

En septembre 2022, la Société a vendu une propriété intellectuelle à une filiale d'une société dans laquelle elle détient un placement stratégique pour un montant non remboursable de 3 600 000 \$. Aux termes de l'accord de vente, le contrôle de la propriété intellectuelle a été transféré à l'acheteur et la Société n'a aucune obligation d'entreprendre des activités qui auront une incidence importante sur la propriété intellectuelle. La Société a accepté que la facture soit payée par HPQ Silicon Inc. au moyen de l'émission d'actions ordinaires de HPQ Silicon Inc. ou en trésorerie, au plus tard le 30 juin 2024.

*Prix de transaction affecté aux obligations de prestation qui restent à remplir*

Au 31 décembre 2023, les produits dont la comptabilisation était prévue ultérieurement au titre des obligations de prestation non remplies (ou remplies partiellement) à la date de clôture se chiffraient à 27 527 124 \$ (26 741 550 \$ en 2022). Les produits seront comptabilisés à mesure que la Société remplit ses obligations de prestation aux termes de contrats à long terme, ce qui devrait s'échelonner sur les trois prochains exercices.

**PyroGenèse Canada Inc.**  
**Notes annexes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022  
(en dollars canadiens)

**7. Débiteurs**

Les débiteurs en fonction des échéances passées se détaillent comme suit :

	<b>31 décembre 2023</b>	31 décembre 2022
	\$	\$
Partie courante	<b>444 300</b>	6 578 269
De 1 jour à 30 jours	<b>745 187</b>	15 959
De 31 à 60 jours	<b>28 246</b>	57 944
De 61 à 90 jours	<b>142 339</b>	718 239
Plus de 90 jours	<b>14 738 199</b>	13 790 716
Retenue à recevoir	<b>706 667</b>	1 536 115
Total des créances clients	<b>16 804 938</b>	22 697 242
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	<b>(8 597 635)</b>	(4 693 283)
Autres débiteurs	<b>842 715</b>	240 560
Taxe de vente à recevoir	<b>215 647</b>	380 112
	<b>9 265 665</b>	18 624 631

Au 31 décembre 2023, la correction de valeur pour pertes de crédit attendues à l'égard des créances clients s'élevait à 8 597 635 \$ (4 693 283 \$ en 2022). De ce montant, une tranche de 3 904 000 \$ a été comptabilisée en 2023 (4 150 000 \$ en 2022). La portion comptabilisée au 31 décembre 2023 comprend une créance client d'un montant de 7 447 813 \$ liée à un client spécifique, dont la valeur comptable a été ramenée de 10 797 813 \$ à 3 350 000 \$. La valeur comptable de toutes les autres créances clients a été ramenée de 6 007 125 \$ à 4 857 303 \$. Conformément à la politique de la Société en matière de pertes de crédit attendues, la provision a été en général déterminée en appliquant un taux de pertes de 1 % aux soldes en souffrance depuis au plus 30 jours à compter de la date de facturation, de 2 % aux soldes en souffrance depuis 31 à 60 jours, de 3 % aux soldes en souffrance depuis 61 à 90 jours et un taux minimal de 10 % aux soldes en souffrance depuis plus de 90 jours. Une attention particulière a été accordée aux situations où la créance constitue une retenue sur un contrat, ainsi qu'aux clients qui ont dépassé les délais de paiement normaux.

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre le solde de clôture de la correction de valeur pour pertes sur créances clients au 31 décembre et le solde d'ouverture de la correction de valeur pour pertes sur créances clients :

Correction de valeur au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	<b>520 000</b>
Perte comptabilisée au cours de l'exercice	<b>4 150 000</b>
Change	<b>23 283</b>
Correction de valeur au 31 décembre 2022	<b>4 693 283</b>
Perte comptabilisée au cours de l'exercice	<b>3 904 000</b>
Change	<b>352</b>
Correction de valeur au 31 décembre 2023	<b>8 597 635</b>

**8. Excédent des coûts et profits par rapport aux montants facturés au titre des contrats inachevés**

Au 31 décembre 2023, la Société avait 13 contrats inachevés pour lesquels les montants facturés totalisant 18 850 084 \$ étaient inférieurs au total des coûts engagés et avait comptabilisé des produits cumulatifs de 20 179 397 \$ depuis le début de ces projets, tandis qu'au 31 décembre 2022, elle avait 18 contrats inachevés pour lesquels les montants facturés totalisant 10 475 299 \$ étaient inférieurs au total des coûts engagés et avait comptabilisé des produits cumulatifs de 11 856 596 \$.

Le montant net de 648 813 \$ au 31 décembre 2023 (1 051 297 \$ au 31 décembre 2022) comprend une correction de valeur pour pertes de crédit attendues de 680 500 \$ (330 000 \$ au 31 décembre 2022). Selon la politique de la Société en matière de pertes de crédit attendues, la correction de valeur a été en général déterminée en appliquant un taux de pertes de 2 % à tous les soldes et en procédant à des ajustements pour tenir compte de situations précises, comme les clients affichant un retard de paiement, pour lesquels le taux de pertes a varié de 25 % à 50 %, ou a été fixé à un taux supérieur, si nécessaire.

**PyroGenèse Canada Inc.**  
**Notes annexes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022  
(en dollars canadiens)

Les variations de l'excédent des coûts et profits par rapport aux montants facturés au titre des contrats inachevés au cours de l'exercice considéré s'expliquent par le virement aux débiteurs d'un montant de 1 041 422 \$ (4 164 109 \$ en 2022) comptabilisé au début de l'exercice, par un montant de 989 438 \$ (622 696 \$ en 2022) découlant des changements apportés à l'évaluation du degré d'avancement et par la variation de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues de 350 500 \$ (330 000 \$ en 2022).

**9. Crédits d'impôt à l'investissement**

Un montant comptabilisé en 2023 comprenait des crédits d'impôt à l'investissement de 183 097 \$ (169 434 \$ en 2022) obtenus au cours de l'exercice. Des crédits d'impôt à l'investissement comptabilisés au cours de l'exercice, un montant de 102 880 \$ (70 258 \$ en 2022) a été imputé au coût des ventes et des services, un montant de 50 217 \$ (69 176 \$ en 2022) a été imputé aux frais de recherche et de développement et un montant de 30 000 \$ (30 000 \$ en 2022) a été imputé aux frais de vente, frais généraux et frais administratifs.

Les frais de recherche scientifique et développement expérimental (« RS&DE ») admissibles pour l'exercice se sont élevés à 3 700 664 \$ (2 783 450 \$ en 2022), diminués des crédits d'impôt à l'investissement de (183 097) \$ [(169 434) \$ en 2022], moins les subventions publiques de (415 934) \$ [(296 043) \$ en 2022], soit un total de 3 101 633 \$ (2 317 973 \$ en 2022).

**10. Placements stratégiques**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Actions de Beauce Gold Fields (« BGF ») — niveau 1	<b>35 903</b>	56 419
Actions de HPQ Silicon Inc. (« HPQ ») — niveau 1	<b>2 515 524</b>	5 415 749
Bons de souscription de HPQ — niveau 3	—	770 466
	<b><u>2 551 427</u></b>	<b><u>6 242 634</u></b>

Le tableau qui suit présente un résumé de la variation des placements stratégiques :

	Actions de BGF – niveau 1		Actions de HPQ – niveau 1		Bons de souscription de HPQ – niveau 3		Total
	Quantité	\$	Quantité	\$	Quantité	\$	\$
Solde au 31 décembre 2021	1 025 794	123 095	26 752 600	12 306 196	9 594 600	2 472 368	14 901 659
Entrées	—	—	6 800 000	3 196 000	6 800 000	408 000	3 604 000
Sorties	—	—	(11 447 500)	(3 922 244)	—	—	(3 922 244)
Variation de la juste valeur	—	(66 676)	—	(6 164 203)	—	(2 109 902)	(8 340 781)
Solde au 31 décembre 2022	1 025 794	56 419	22 105 100	5 415 749	16 394 600	770 466	6 242 634
Exercice de bons de souscription	—	—	<b>5 594 600</b>	<b>651 406</b>	<b>(5 594 600)</b>	<b>(91 946)</b>	<b>559 460</b>
Sorties	—	—	<b>(16 265 500)</b>	<b>(3 938 452)</b>	—	—	<b>(3 938 452)</b>
Expirés <sup>1)</sup>	—	—	—	—	<b>(4 000 000)</b>	—	—
Variation de la juste valeur	—	<b>(20 516)</b>	—	<b>386 821</b>	—	<b>(678 520)</b>	<b>(312 215)</b>
Solde au 31 décembre 2023	<b>1 025 794</b>	<b>35 903</b>	<b>11 434 200</b>	<b>2 515 524</b>	<b>6 800 000</b>	—	<b>2 551 427</b>

<sup>1</sup>En septembre 2023, 4 000 000 de bons de souscription comportant un prix d'exercice de 0,61 \$ par bon ont expiré sans avoir été exercés.

Au 31 décembre 2023, la Société détenait 4,62 % après dilution de HPQ (9,82 % en 2022) et avait conclu d'autres transactions commerciales avec cette entité (voir les notes 6 i) et 11).

**PyroGenèse Canada Inc.**  
**Notes annexes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022  
(en dollars canadiens)

Le tableau qui suit présente les renseignements et l'activité liés aux bons de souscription de HPQ :

Date d'échéance	Nombre de bons de souscription		Nombre de bons de souscription		Prix d'exercice (\$)
	31 déc. 2022	Exercés	Expirés	31 déc. 2023	
29 avril 2023	1 200 000	(1 200 000)	—	—	0,10
2 juin 2023	4 394 600	(4 394 600)	—	—	0,10
3 septembre 2023	4 000 000	—	(4 000 000)	—	0,61
20 avril 2024	6 800 000	—	—	6 800 000	0,60
	<b>16 394 600</b>	<b>(5 594 600)</b>	<b>(4 000 000)</b>	<b>6 800 000</b>	

**Transactions de 2023**

Un nombre de 5 594 600 bons de souscription de HPQ ont été exercés au comptant pour un montant de 559 460 \$ en 2023.

Un nombre de 16 265 500 actions ordinaires de HPQ ont été cédées pour des montants en trésorerie totalisant 3 938 452 \$, ce qui a entraîné une perte réalisée de 1 590 114 \$.

**Transactions de 2022**

Un nombre de 6 800 000 actions ordinaires et un nombre de 6 800 000 bons de souscription de HPQ ont été acquis au comptant pour un montant de 3 604 000 \$ en avril 2022.

Un nombre de 11 447 500 actions ordinaires de HPQ ont été cédées pour des montants en trésorerie totalisant 3 922 244 \$, ce qui a entraîné une perte réalisée de 225 527 \$.

À la date d'établissement, la juste valeur des bons de souscription de HPQ acquis en 2022 a été évaluée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes au moyen des hypothèses suivantes :

Nombre de bons de souscription	<b>6 800 000</b>
Date d'émission	<b>20 avril 2022</b>
Prix d'exercice (\$)	<b>0,60</b>
Hypothèses selon le modèle de Black-Scholes :	
Juste valeur des actions (\$)	<b>0,47</b>
Taux d'intérêt sans risque (%)	<b>2,47</b>
Volatilité prévue (%)	<b>107,60</b>
Taux de dividende prévu	<b>—</b>
Durée contractuelle résiduelle (en mois)	<b>24</b>

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la juste valeur des bons de souscription de HPQ a été évaluée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes au moyen des hypothèses suivantes :

	2023		2022		
	6 800 000	1 200 000	4 394 600	4 000 000	6 800 000
Nombre de bons de souscription					
Date d'émission	<b>20 avril 2022</b>	29 avril 2020	2 juin 2020	3 Sept. 2020	20 avril 2022
Prix d'exercice (\$)	<b>0,60</b>	0,10	0,10	0,61	0,60
Hypothèses selon le modèle de Black-Scholes :					
Juste valeur des actions (\$)	<b>0,22</b>	0,25	0,25	0,25	0,25
Taux d'intérêt sans risque (%)	<b>3,94</b>	4,03	4,03	4,03	4,03
Volatilité prévue (%)	<b>58,02</b>	80,55	73,74	76,85	74,58
Taux de dividende prévu	—	—	—	—	—
Durée contractuelle résiduelle (en mois)	<b>4</b>	4	5	8	16

Au 31 décembre 2023, aucun profit par rapport à la comptabilisation initiale des bons de souscription (280 926 \$ en 2022) n'a été différé hors bilan jusqu'à sa réalisation.

**PyroGenèse Canada Inc.**  
**Notes annexes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022  
(en dollars canadiens)

**11. Redevances à recevoir**

	<b>31 décembre 2023</b>	31 décembre 2022
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Solde d'ouverture	<b>1 407 786</b>	1 258 654
Accroissement des intérêts	<b>145 159</b>	118 290
Redevances comptabilisées au cours de l'exercice	<b>250 000</b>	450 000
Actualisation	<b>(93 977)</b>	(169 158)
Montants reçus au cours de l'exercice	<b>—</b>	(250 000)
Modifications des hypothèses relatives aux flux de trésorerie	<b>(495 300)</b>	—
Solde à la clôture de l'exercice	<b><u>1 213 668</u></b>	<u>1 407 786</u>
Partie courante	<b>684 651</b>	455 556
Partie non courante	<b>529 017</b>	952 230
	<b><u>1 213 668</u></b>	<u>1 407 786</u>

La Société a vendu une propriété intellectuelle à HPQ Silicon Inc. (« HPQ ») en 2016 (le « contrat conclu avec HPQ en 2016 ») et à HPQ Nano Silicon Powders Inc., sa filiale entièrement détenue, en 2020 (le « contrat conclu avec HPQ Nano »), ainsi qu'à HPQ Silica Polvere Inc. (le « contrat HPQ Polvere »), en 2021. Les modalités de ces contrats de vente comprennent un prix d'achat prédéterminé et une contrepartie variable sous forme de paiements de redevances :

Contrat conclu avec HPQ en 2016 :

Les redevances correspondent à 10 % des ventes nettes et sont assorties de paiements minimaux de 200 000 \$ en 2021 et de 250 000 \$ en 2022 et chaque année par la suite. Les paiements sont exigibles au plus tard 30 jours après la clôture de l'exercice de HPQ Silicon Inc.

Contrat conclu avec HPQ Nano :

Les redevances correspondent à 10 % des ventes nettes et sont assorties de paiements minimaux de 50 000 \$ en 2021, de 100 000 \$ en 2022, de 150 000 \$ en 2023 et de 200 000 \$ en 2024 et chaque année par la suite. Les paiements sont exigibles au plus tard 10 jours après la clôture de l'exercice de HPQ Nano Silicon Powders Inc. Le 17 novembre 2023, HPQ a annoncé qu'après un examen approfondi des conditions du marché des nanopoudres de silicone, de l'avancement de la technologie et des coûts de développement futurs nécessaires pour amener le processus PUREVAP Nano Silicon Reactor (NSiR) jusqu'à sa mise en marché potentielle, elle n'avait plus l'intention de poursuivre le développement de cette technologie et que la Société redeviendrait donc propriétaire de la propriété intellectuelle, sans frais. Par conséquent, les redevances liées à cet accord, qui étaient précédemment comptabilisées comme des contreparties variables, cessent de s'appliquer et un montant de 495 300 \$ reflétant les modifications des hypothèses relatives aux flux de trésorerie a fait l'objet d'un ajustement.

Contrat conclu avec HPQ Polvere :

Les redevances correspondent à 10 % des ventes nettes et sont assorties de paiements minimaux de 50 000 \$ en 2023, 100 000 \$ en 2024, 150 000 \$ en 2025 et 200 000 \$ en 2026 et chaque année par la suite. Les paiements de redevances sont limités aux ventes nettes totales de la période. Les paiements sont exigibles au plus tard 10 jours après la clôture de l'exercice de HPQ Silica Polvere Inc.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé des redevances à recevoir additionnelles de 250 000 \$ au titre du contrat conclu avec HPQ en 2016, lesquelles ont été actualisées selon un taux de 12,5 %.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a comptabilisé des redevances à recevoir additionnelles de 250 000 \$ et 200 000 \$ au titre du contrat conclu avec HPQ en 2016 et du contrat conclu avec HPQ Nano respectivement, lesquelles ont été actualisées selon un taux de 12,5 %.

La Société ne comptabilise la contrepartie variable, y compris les redevances minimales, découlant de ces accords que dans les périodes où il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne

**PyroGenèse Canada Inc.**  
**Notes annexes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022  
(en dollars canadiens)

donnera pas lieu à un ajustement à la baisse. Les redevances minimales sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle la Société estime que leur encaissement est probable, qu'elle a estimée être sur quatre ans.

Chacun des contrats conclus avec HPQ Nano (jusqu'à ce que la Société ait achevé les procédures visant l'acquisition de la propriété intellectuelle) et avec HPQ Polvere accordé à la Société un option de convertir, à un moment donné, les redevances futures qui lui seraient dues en une participation de 50 % dans HPQ Nano Silicon Powders Inc. et HPQ Silica Polvere Inc. respectivement. L'option restante est considérée comme un dérivé incorporé qui est évalué initialement à sa juste valeur et qui est réévalué ultérieurement à sa juste valeur à chaque date de clôture. La Société a déterminé que les dérivés incorporés avaient une juste valeur de néant lors de la passation des contrats et une juste valeur de néant à la clôture de chacun des exercices.

**12. Acomptes**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Partie courante :		
Fournisseurs		
Dépôt de garantie au titre des locaux loués	<b>598 498</b>	392 309
Total de la partie courante	<b>40 241</b>	40 241
	<b>638 739</b>	432 550
Partie non courante :		
Fournisseurs	<b>7 242</b>	7 250
Dépôt de garantie au titre des locaux loués	<b>38 803</b>	38 803
Total de la partie non courante	<b>46 045</b>	46 053
Total des acomptes	<b>684 784</b>	478 603

**13. Immobilisations corporelles**

	<b>Matériel informatique</b>	<b>Machinerie et matériel</b>	<b>Parc automobile</b>	<b>Améliorations locatives</b>	<b>Matériel en cours de construction</b>	<b>Total</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Coût</b>						
Solde au 31 décembre 2021	809 228	2 034 958	336 659	933 105	2 024 377	6 138 327
Entrées <sup>1)</sup>	164 059	(89 085)	—	209 435	—	284 409
Actifs en cours de construction mis en service	—	1 065 672	—	958 705	(2 024 377)	—
Solde au 31 décembre 2022	973 287	3 011 545	336 659	2 101 245	—	6 422 736
<b>Entrées</b>	<b>39 237</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>38 223</b>	<b>—</b>	<b>77 460</b>
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>1 012 524</b>	<b>3 011 545</b>	<b>336 659</b>	<b>2 139 468</b>	<b>—</b>	<b>6 500 196</b>
<b>Cumul des amortissements</b>						
Solde au 31 décembre 2021	597 522	1 624 381	81 707	121 780	—	2 425 390
Amortissement	146 550	297 021	57 543	102 780	—	603 894
Solde au 31 décembre 2022	744 072	1 921 402	139 250	224 560	—	3 029 284
<b>Amortissement</b>	<b>177 509</b>	<b>276 069</b>	<b>55 719</b>	<b>106 389</b>	<b>—</b>	<b>615 686</b>
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>921 581</b>	<b>2 197 471</b>	<b>194 969</b>	<b>330 949</b>	<b>—</b>	<b>3 644 970</b>
<b>Valeur comptable</b>						
Solde au 31 décembre 2022	229 215	1 090 143	197 409	1 876 685	—	3 393 452
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>90 943</b>	<b>814 074</b>	<b>141 690</b>	<b>1 808 518</b>	<b>—</b>	<b>2 855 226</b>

<sup>1)</sup> L'ajustement des entrées de machinerie et de matériel de 89 085 \$ est lié à l'actualisation du prêt ne portant pas intérêt de l'Agence de développement économique du Canada, qui représente une aide publique (voir la note 19).

Le matériel en cours de construction englobait les améliorations locatives d'une salle blanche et les coûts liés à la construction du nouveau matériel de production de poudres au plasma, dont la mise en service a eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

**PyroGenèse Canada Inc.**  
**Notes annexes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022  
(en dollars canadiens)

**14. Contrats de location**

La Société a conclu des contrats de location qui visent principalement des immeubles et du matériel informatique et qui viennent à échéance à différentes dates jusqu'en 2036. Certains contrats de location prévoient des options de prorogation ou d'achat de durées diverses. Les contrats de location n'imposent pas de clauses restrictives financières.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, un contrat de location d'un immeuble avec une fiducie dont le bénéficiaire est l'actionnaire détenant le contrôle et chef de la direction de la Société a été modifié pour prolonger la durée du contrat de location jusqu'en décembre 2026. Le bailleur a également remboursé un montant de 1 070 264 \$ représentant le solde, à la date de la modification, du paiement anticipé initial de 1 178 530 \$ effectué en 2020. À la date de la modification, l'obligation locative a été réévaluée en utilisant un taux d'actualisation de 4 %. En conséquence, l'obligation locative a augmenté de 1 070 264 \$ et les actifs au titre de droits d'utilisation ont diminué de 108 267 \$. En novembre 2023, l'immeuble détenu par la fiducie a été vendu à une tierce partie.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2022, le contrat de location d'un immeuble a été modifié afin d'en prolonger la durée, de reporter l'exercice de l'option d'achat de l'immeuble et de tenir compte d'un dépôt de 275 000 \$ exigé pour l'exercice de l'option d'achat. En conséquence, l'obligation locative a été réévaluée selon un taux d'actualisation de 8,6 %, et l'obligation locative ainsi que les actifs au titre de droits d'utilisation ont été diminués d'un montant de 203 154.

En juin 2023, les modalités et conditions du contrat de location conclue entre la Société et la fiducie ont été modifiées afin d'ajuster le loyer de base et la durée du contrat de location. Par conséquent, l'actif au titre du droit d'utilisation a été augmenté d'un montant de 67 745 \$, l'obligation locative a été augmentée d'un montant de 48 023 \$ et une diminution des charges d'un montant de 19 722 \$ a été comptabilisée à l'état du résultat global.

a) Actifs au titre de droits d'utilisation

	<b>Terrains et bâtiments</b>	<b>Matériel informatique</b>	<b>Total</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	5 757 537	8 457	5 765 993
Modification de contrats de location	(311 421)	—	(311 421)
Amortissement	(631 600)	(4 228)	(635 828)
Solde au 31 décembre 2022	4 814 516	4 229	4 818 744
<b>Modification d'un contrat de location</b>	<b>67 745</b>	<b>—</b>	<b>67 745</b>
<b>Amortissement</b>	<b>(681 625)</b>	<b>(4 229)</b>	<b>(685 854)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>4 200 636</b>	<b>—</b>	<b>4 200 635</b>

b) Le tableau qui suit présente un résumé de la variation des obligations locatives :

	<b>\$</b>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	5 323 965
Modification de contrats de location	867 110
Paiements	(657 381)
Solde au 31 décembre 2022	5 533 694
<b>Modification d'un contrat de location</b>	<b>48 023</b>
<b>Paiements</b>	<b>(474 825)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>5 106 892</b>
Partie courante	2 672 212
Partie non courante	2 861 482
Solde au 31 décembre 2022	5 533 694
Partie courante	524 802
Partie non courante	4 582 090
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>5 106 892</b>

**PyroGenèse Canada Inc.**  
**Notes annexes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022  
(en dollars canadiens)

c) Montant comptabilisé aux états consolidés du résultat global

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	<b>685 854</b>	635 828
Intérêts sur les obligations locatives	<b>362 051</b>	378 611
Charge relative aux paiements de loyers non pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives	<b>233 357</b>	243 209

d) Analyse des échéances — flux de trésorerie contractuels non actualisés liés aux obligations locatives au 31 décembre 2023

	<u>\$</u>
2024	713 194
2025	2 968 386
2026	229 332
2027	229 332
2028	229 332
Par la suite	1 662 657
	<u>6 032 233</u>

15. Immobilisations incorporelles

	<u>Carnet de production</u>	<u>Brevets</u>	<u>Frais de développement</u>	<u>Total</u>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>
<b>Coût</b>				
Solde au 31 décembre 2021	2 120 000	897 345	244 871	3 262 216
Entrées	—	208 680	—	208 680
Solde au 31 décembre 2022	2 120 000	1 106 025	244 871	3 470 896
Entrées	—	<b>247 320</b>	—	<b>247 320</b>
Radiation et cession	—	<b>(8 345)</b>	—	<b>(8 345)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>2 120 000</b>	<b>1 345 000</b>	<b>244 871</b>	<b>3 709 871</b>
<b>Cumul des amortissements</b>				
Solde au 31 décembre 2021	353 333	68 653	66 032	488 018
Amortissement	848 000	13 522	16 508	878 030
Solde au 31 décembre 2022	1 201 333	82 175	82 540	1 366 048
Amortissement	<b>848 000</b>	<b>37 721</b>	<b>16 508</b>	<b>902 229</b>
Radiation et cession	—	<b>(7 982)</b>	—	<b>(7 982)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>2 049 333</b>	<b>111 914</b>	<b>99 048</b>	<b>2 260 295</b>
<b>Valeur comptable</b>				
Solde au 31 décembre 2022	918 667	1 023 850	162 331	2 104 848
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>70 667</b>	<b>1 233 086</b>	<b>145 823</b>	<b>1 449 576</b>

Les frais de développement de la Société ont servi à mettre au point des technologies au plasma et les brevets protègent la conception et les spécifications de ces technologies.

**PyroGenèse Canada Inc.**  
**Notes annexes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022  
(en dollars canadiens)

**16. Goodwill**

La Société soumet le goodwill à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment lorsqu'il a une indication qu'il a pu se déprécier. Le goodwill est considéré s'être déprécié si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable.

La valeur recouvrable d'un secteur est déterminée sur la base des calculs de sa valeur d'utilité, couvrant une prévision détaillée de cinq ans, suivis d'une extrapolation des flux de trésorerie attendus au cours des durées d'utilité restantes, en utilisant un taux décroissant établi par la direction. La valeur actualisée des flux de trésorerie attendus du secteur est déterminée en appliquant un taux d'actualisation approprié qui reflète les évaluations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques au secteur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté au secteur opérationnel, soit Pyro Green-Gas, qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises qui a généré le goodwill et est comparé à sa valeur recouvrable.

Au 31 décembre 2023, il a été établi que la valeur recouvrable n'excédait plus la valeur comptable et qu'une dépréciation était requise à l'égard de la totalité du solde de 2 660 607 \$. Au 31 décembre 2022, il a été établi que la valeur recouvrable excédait la valeur comptable et qu'aucune dépréciation n'était requise. La valeur recouvrable pour les besoins du test de dépréciation le plus récent effectué en 2023 a été déterminée en utilisant un taux d'actualisation avant impôt de 12,5 % et un taux final de croissance de 2 % (taux d'actualisation avant impôt de 12,5 % et taux final de croissance de 2 % en 2022).

	\$
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2022 et au 31 décembre 2022	2,660,607
<b>Dépréciation</b>	<b>(2,660,607)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>—</b>

**17. Crédoiteurs et charges à payer**

	<b>31 décembre 2023</b>	31 décembre 2022
	\$	\$
Créditeurs	<b>4 850 681</b>	6 065 996
Charges à payer	<b>2 897 663</b>	2 891 053
Commissions de vente à payer <sup>1</sup>	<b>920 012</b>	904 724
Montant à payer à l'actionnaire détenant le contrôle et chef de la direction	<b>676 778</b>	254 097
	<b>9 345 134</b>	10 115 870

<sup>1</sup> Les commissions de vente à payer sont liées aux coûts engagés pour obtenir des contrats à long terme conclus avec des clients.

**18. Excédent des montants facturés par rapport aux coûts et profits au titre des contrats inachevés**

En cumul annuel, les coûts engagés et les profits comptabilisés diminués des pertes inscrites relativement aux projets de construction en cours se chiffrent à 32 833 122 \$ (37 374 909 \$ en 2022).

Les paiements reçus en cumul annuel au titre des contrats en cours s'élèvent à 44 216 248 \$ (47 045 902 \$ en 2022).

Les variations de l'excédent des montants facturés par rapport aux coûts et profits au titre des contrats inachevés au cours de l'exercice s'expliquent par la comptabilisation dans les produits d'un montant de 3 158 553 \$ (2 416 229 \$ en 2022) comptabilisé au début de l'exercice et par une augmentation de 4 479 686 \$ (2 686 991 \$ en 2022) découlant de la trésorerie reçue, exclusion faite des sommes comptabilisées dans les produits.

**PyroGenèse Canada Inc.**  
**Notes annexes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022  
(en dollars canadiens)

**19. Emprunts à terme**

	Emprunt auprès de l'Agence de développement économique du Canada <sup>1</sup>	Autres emprunts à terme <sup>2</sup>	Autres emprunts à terme <sup>3</sup>	Emprunt au titre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes <sup>4</sup>	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2021	87 985	24 700	28 220	50 000	190 905
Entrée	292 941	—	—	—	292 941
Actualisation	(89 085)	—	—	—	(89 085)
Désactualisation	28 229	—	—	—	28 229
Paiements	—	(13 083)	(19 920)	—	(33 003)
Solde au 31 décembre 2022	320 070	11 617	8 300	50 000	389 987
Désactualisation	34 009	—	—	—	34 009
Paiements	—	(11 617)	(8 300)	—	(19 917)
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>354 079</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>50 000</b>	<b>404 079</b>
<b>Moins la partie courante</b>	<b>(67 500)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(50 000)</b>	<b>(117 500)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>286 579</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>286 579</b>

<sup>1</sup> Arrive à échéance en 2029, sans intérêt, payable en versements égaux de 7 500 \$ d'avril 2024 à mars 2029.

<sup>2</sup> Sont arrivés à échéance le 23 octobre 2023, portaient intérêt au taux de 6,95 % par année, étaient payables en versements mensuels de 1 200 \$, étaient garantis par une automobile.

<sup>3</sup> Sont arrivés à échéance en mai 2023, portaient intérêt au taux de 7,45 %, étaient payables en versements mensuels de 1 660 \$.

<sup>4</sup> Emprunt sans intérêt et ne comportant aucun remboursement minimal.

**Emprunt auprès de l'Agence de développement économique du Canada**

Le 5 mars 2020, la Société a conclu un accord de contribution remboursable d'un montant maximal de 450 000 \$ dans le cadre du programme Croissance économique régionale par l'innovation de l'Agence de développement économique du Canada (« DEC »). La contribution est remboursable en 60 versements mensuels égaux exigibles et payables 24 mois après l'achèvement du projet. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a reçu des contributions totalisant 292 941 \$. L'emprunt a été actualisé selon la méthode du taux d'intérêt effectif selon un taux de 8 % puisqu'il ne porte pas intérêt. La différence entre le montant actualisé et le produit reçu de 89 085 \$ représente une aide publique et a été comptabilisée en diminution des immobilisations corporelles.

**Emprunt au titre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes**

La filiale de la Société a participé au programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (« CUEC »), dans le cadre duquel elle a obtenu un emprunt sans intérêt et pouvant faire l'objet d'une remise partielle. L'emprunt ne porte pas intérêt et ne comporte pas de modalités de remboursement minimal. De plus, un tiers du solde de l'emprunt (montant initial de 60 000 \$) sera radié si l'emprunt est remboursé avant janvier 2024. Après le 31 décembre 2023, la Société a payé la totalité du solde de l'emprunt et a comptabilisé un montant de 10 000 \$ dans le résultat global consolidé à titre d'aide publique.

**20. Débentures convertibles et emprunt convertible**

Débentures convertibles, 3 030 000 \$, juillet 2023

Le 21 juillet 2023, la Société a conclu un placement privé par l'entremise d'un courtier visant l'émission de 3 030 unités de débentures convertibles non garanties au prix de 1 000 \$ chacune. Chaque unité de débenture convertible se compose d'une débenture convertible non garantie à 10,0 % échéant 36 mois après la date d'émission et de 1 000 bons de souscription d'actions ordinaires. Chaque bon de souscription confère à son détenteur le droit d'acquérir une action ordinaire au prix d'exercice de 1,25 \$ pendant une période de 24 mois suivant la date de clôture.

Les débentures convertibles portent intérêt à un taux annuel de 10,0 % à compter de la date d'émission, les intérêts étant payables semestriellement à terme échu le dernier jour de juin et de décembre de chaque année sous la forme, au gré de la Société, i) de trésorerie ou ii) sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, d'actions ordinaires à un prix d'émission réputé égal au cours moyen pondéré en fonction du volume pour la période de cinq (5) jours de bourse consécutifs se terminant cinq (5) jours de bourse avant la date de remboursement à la Bourse de Toronto ou à une autre bourse principale où les actions ordinaires sont cotées. Les intérêts sont calculés en fonction d'une année de 360 jours composée de 12 mois de 30 jours. Le premier paiement d'intérêts représente les intérêts courus pour la période allant de la clôture du placement au 31 décembre 2023.

À compter du 21 février 2024, le principal des débetures convertibles sera remboursé mensuellement, à terme échu, sous la forme, au gré de la Société, i) de trésorerie ou ii) sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, d'actions ordinaires à un prix d'émission réputé égal au cours moyen pondéré en fonction du volume pour la période de cinq (5) jours de bourse consécutifs se terminant cinq (5) jours de bourse avant la date de remboursement à la Bourse de Toronto ou à une autre bourse principale où les actions ordinaires sont cotées. Il est entendu que la Société remboursera 1/30<sup>e</sup> du principal restant dû par mois pendant les 30 mois restants jusqu'à la date d'échéance.

Les débetures convertibles de 2023 représentent un instrument financier composé, et le produit total de l'émission a été réparti entre un passif au titre des débetures et une composante capitaux propres au titre de l'option de conversion et des bons de souscription. La juste valeur initiale de la composante passif, à savoir 2 504 948 \$, a été déterminée au moyen des flux de trésorerie futurs estimatifs, actualisés à un taux d'intérêt du marché de 25 %. Le montant résiduel représentant la valeur de la composante capitaux propres de l'option de conversion et des bons de souscription totalisant 525 052 \$ a été classé dans les capitaux propres (négatifs), déduction faite de l'impôt différé s'élevant à 126 369 \$. Ce montant a été réparti entre les deux composantes capitaux propres en fonction de leur juste valeur relative.

Relativement aux débetures convertibles, la Société a payé des frais de transaction d'un montant de 116 339 \$ à l'intermédiaire, et ces frais ont été répartis entre la composante passif et la composante capitaux propres. Le taux d'intérêt effectif de la composante passif est de 28,07 %.

Emprunt convertible, 1 250 000 \$, décembre 2023

Le 20 décembre 2023, la Société a conclu un placement privé sans intermédiaire visant l'octroi d'un emprunt convertible de 1 250 000 \$ par Fiducie de Crédit Mellon Trust, une partie liée.

L'emprunt, qui porte intérêt à un taux annuel de 3 %, sera remboursé trimestriellement à terme échu et arrivera à échéance 18 mois après la date de clôture. Durant cette période, le prêteur peut convertir, en totalité ou en partie, i) le montant de principal de l'emprunt en actions ordinaires de la Société à un prix de conversion égal à 0,4918 \$, ce qui représente une prime de 20 % sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la Bourse de Toronto pour la période de cinq jours de bourse précédant immédiatement la date de clôture, et ii) sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto, tout intérêt couru en actions ordinaires à un prix de conversion égal au plus élevé des deux montants entre a) le cours actuel du marché pour la période précédant immédiatement la date de paiement de l'intérêt couru et b) le prix de conversion.

Dans le cadre de l'emprunt, la Société a également attribué au prêteur des bons de souscription d'actions permettant de souscrire jusqu'à 625 000 actions ordinaires à un prix d'achat de 0,4098 \$ par action (représentant le cours du marché à la date d'entrée en vigueur de l'emprunt). Les bons de souscription expirent 18 mois après la date de clôture. Les bons de souscription ont été soumis à une période de détention de quatre mois et un jour à compter de cette date, conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

À tout moment après le 1<sup>er</sup> mars 2024, le prêteur peut exiger le remboursement anticipé de la totalité du solde de l'emprunt. Le prêteur de la Société a convenu de n'exiger aucun paiement avant 2025. La Société a également le droit de rembourser par anticipation le solde de l'emprunt à tout moment, moyennant la remise d'un préavis de 30 jours au prêteur. L'emprunt est garanti par une hypothèque subordonnée grevant la totalité des biens meubles de la Société.

L'emprunt convertible de 2023 est un instrument financier composé, et le produit total de l'émission a été réparti entre une composante passif au titre de l'emprunt et une composante capitaux propres au titre de l'option de conversion et des bons de souscription. La juste valeur initiale de la composante passif, à savoir 941 317 \$, a été déterminée en utilisant les flux de trésorerie futurs estimatifs, actualisés à un taux d'intérêt du marché de 25 %. Le montant résiduel représentant la valeur de la composante capitaux propres de l'option de conversion et des bons de souscription totalisant 308 683 \$ a été classé dans les capitaux propres (négatifs), déduction faite d'un impôt différé s'élevant à 95 972 \$. Le montant a été réparti entre les deux composantes capitaux propres en fonction de leur juste valeur relative.

Le taux d'intérêt effectif de la composante passif est de 28,07 %.

**PyroGenèse Canada Inc.**  
**Notes annexes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022  
(en dollars canadiens)

La Société a comptabilisé les montants suivants au titre des débetures convertibles :

Composante passif	Composantes capitaux propres	
	Bons de souscription	Option de conversion
\$	\$	\$
Émission de débetures convertibles	3 030 000	—
Composantes capitaux propres	(525 052)	313 156
	2 504 948	313 156
Coûts de transaction	(96 179)	(12 025)
Impôt différé	—	(83 468)
	2 408 769	217 663
Intérêts courus	134 667	—
Intérêts payés	(134 667)	—
Accroissement des intérêts	151 452	—
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>2 560 221</b>	<b>217 663</b>
Partie courante	923 805	
Partie non courante	1 636 416	
	<b>2 560 221</b>	

Le montant résiduel des composantes capitaux propres a été réparti entre les bons de souscription et l'option de conversion en fonction de leur juste valeur relative, déterminée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes et des hypothèses suivantes :

	Bons de souscription	Option de conversion
Juste valeur des actions (\$)	0,88	0,88
Prix d'exercice (\$)	1,25	1,01
Taux d'intérêt sans risque (%)	4,70	4,70
Volatilité prévue (%)	83,31	85,12
Taux de dividende prévu	—	—
Durée de vie prévue (nombre de mois)	24	36

**PyroGenèse Canada Inc.**  
**Notes annexes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022  
(en dollars canadiens)

La Société a comptabilisé les montants suivants au titre de l'emprunt convertible :

	Composante passif	Composantes capitaux propres	
		Bons de souscription	Option de conversion
	\$	\$	\$
Émission de l'emprunt convertible	1 250 000	—	—
Composantes capitaux propres	(308 683)	68 753	239 930
	941 317	68 753	239 930
Impôt différé	—	(18 220)	(63 581)
	941 317	50 533	176 349
Intérêts courus	1 146	—	—
Accroissement des intérêts	5 236	—	—
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>947 699</b>	<b>50 533</b>	<b>176 349</b>
Partie courante	—		
Partie non courante	947 699		
	<b>947 699</b>		

Le montant résiduel des composantes capitaux propres a été réparti entre les bons de souscription et l'option de conversion en fonction de leur juste valeur relative, déterminée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes et des hypothèses suivantes :

	Bons de souscription	Option de conversion
Juste valeur des actions (\$)	0,42	0,42
Prix d'exercice (\$)	0,41	0,49
Taux d'intérêt sans risque (%)	3,94	3,94
Volatilité prévue (%)	80,21	80,21
Taux de dividende prévu	—	—
Durée de vie prévue (nombre de mois)	18	18

## 21. Capitaux propres

### Actions ordinaires et bons de souscription

Autorisé :

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

### Émission d'unités

Le 8 mars 2023, la Société a complété un placement privé sans intermédiaire qui comprend l'émission et la vente de 5 000 000 d'unités de la Société à un prix de 1,00 \$ l'unité, pour un produit net de 4 960 483 \$, déduction faite des coûts de transaction (produit brut de 5 000 000 \$). Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la Société et d'un bon de souscription d'actions ordinaires. Chaque bon de souscription accorde à son détenteur le droit d'acheter une action ordinaire à un prix de 1,25 \$ jusqu'au 7 mars 2025. Le montant est entièrement alloué aux actions ordinaires, car la juste valeur des actions ordinaires le 8 mars 2023 s'établissait à 1,38 \$.

Le 19 octobre 2022, la Société a conclu un placement privé sans intermédiaire visant 1 014 600 unités au prix de 1,30 \$ chacune, ce qui lui a rapporté un produit brut total de 1 318 980 \$. Chaque unité se compose d'une action ordinaire de la Société et d'un bon de souscription d'action ordinaire de la Société. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire supplémentaire au prix d'exercice de 1,75 \$ durant une période de 24 mois. La Société a affecté au capital social un montant de 1 095 780 \$ représentant la juste valeur des actions le 19 octobre 2022, soit 1,08 \$ par action, et a affecté le montant résiduel de 223 200 \$ aux bons de souscription.

**PyroGenèse Canada Inc.**  
**Notes annexes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022  
(en dollars canadiens)

**Actions émises à l'exercice d'options sur actions, de bons de souscription d'actions et d'options de rémunération**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, 300 000 (2 440 000 en 2022) options sur actions ont été exercées pour un produit net de 153 000 \$ (1 412 799 \$ en 2022). Les montants portés au crédit du capital social du fait de l'exercice d'options sur actions comprennent une valeur attribuée provenant du surplus d'apport de 73 374 \$ (870 558 \$ en 2022).

**Rachats d'actions aux fins d'annulation**

En février 2022, la Société a annoncé qu'elle avait été autorisée à racheter 7 500 000 de ses actions ordinaires entre le 15 février 2022 et le 14 février 2023. Au cours de l'exercice 2023, la Société n'a racheté aucune action ordinaire à des fins d'annulation. Au 31 décembre 2023, elle n'avait aucune obligation de rachat de ses actions ordinaires.

En janvier 2021, la Société a annoncé qu'elle avait été autorisée à racheter sur le marché libre, aux fins d'annulation ou, sous réserve des autorisations des autorités en matière de valeurs mobilières, en vertu d'ententes de gré à gré, 5 000 000 d'actions ordinaires entre le 14 janvier 2021 et le 13 janvier 2022. Au cours de l'exercice 2022, la Société n'a racheté aucune action ordinaire à des fins d'annulation. Au 31 décembre 2022, elle n'avait aucune obligation de rachat de ses actions ordinaires.

**Options sur actions**

La Société a un régime d'options sur actions qui autorise le conseil d'administration à attribuer des options aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux consultants leur permettant d'acquérir des actions ordinaires de la Société à un prix calculé par rapport au cours de clôture des actions de la Société le jour ouvrable précédant la date à laquelle la Société informe les bourses de l'attribution des options. Le nombre d'actions pouvant être attribuées à une quelconque personne ne peut dépasser 5 % (2 % dans le cas des consultants) du total du capital social sur une période de 12 mois.

L'activité relative aux options sur actions se présente comme suit :

	<b>Nombre d'options</b>	<b>Prix d'exercice moyen pondéré</b>
		<b>\$</b>
Solde au 31 décembre 2021	8 403 000	3,10
Attribuées	2 475 000	3,55
Exercées <sup>1)</sup>	(2 440 000)	0,58
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(242 500)	4,07
Solde au 31 décembre 2022	8 195 500	3,96
Attribuées	<b>3 050 000</b>	<b>0,80</b>
Exercées <sup>1)</sup>	<b>(300 000)</b>	<b>0,51</b>
Ayant fait l'objet d'une renonciation	<b>(183 000)</b>	<b>2,25</b>
Solde au 31 décembre 2023	<b>10 762 500</b>	<b>3,19</b>

<sup>1)</sup> La juste valeur de marché pondérée du cours de l'action pour les options exercées en 2023 était de 1,01 \$ (1,44 \$ en 2022).

**Attributions en 2023**

En janvier 2023, la Société a attribué 150 000 options sur actions à son président et chef de la direction et 500 000 options sur actions aux membres de son conseil d'administration. Les options sur actions sont assorties d'un prix d'exercice de 1,03 \$ par action ordinaire, sont acquises immédiatement et peuvent être exercées sur une période de cinq ans. La Société a comptabilisé une charge de 453 204 \$ liée à ces options sur actions au cours de l'exercice 2022, étant donné qu'elles se rapportent à des services rendus en 2022 et que les modalités et conditions s'y rattachant avaient été établies d'un commun accord avant la date de leur attribution.

En janvier 2023, la Société a également attribué 975 000 options sur actions à des employés. Les options sur actions sont assorties d'un prix d'exercice de 1,03 \$ par action ordinaire. Les 975 000 options seront acquises comme suit : 10 % à la date d'attribution, 20 % au premier anniversaire de la date d'attribution, 30 % au deuxième anniversaire de la date d'attribution et 40 % au troisième anniversaire de la date d'attribution. Toutes ces options peuvent être exercées sur une période de cinq (5) ans.

**PyroGenèse Canada Inc.**  
**Notes annexes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022  
(en dollars canadiens)

En septembre 2023, la Société a attribué 450 000 options sur actions au président et chef de la direction de la Société et 975 000 options sur actions aux membres de son conseil d'administration. Les options sur actions sont assorties d'un prix d'exercice de 0,53 \$ par action ordinaire. Les droits sous-jacents à 50 % d'entre elles sont acquis immédiatement et les droits sous-jacents à la tranche restante de 50 % sont acquis six mois après la date d'attribution. Toutes ces options peuvent être exercées sur une période de cinq (5) ans.

Après le 31 décembre 2023, la Société a attribué 50 000 options sur actions à son président et chef de la direction et 600 000 options sur actions aux membres de son conseil d'administration. Les options sur actions sont assorties d'un prix d'exercice de 0,43 \$ par action ordinaire, sont acquises immédiatement et peuvent être exercées sur une période de cinq (5) ans. La Société a comptabilisé une charge de 193 506 \$ liée à ces options sur actions, étant donné qu'elles se rapportent à des services rendus en 2023 et que les modalités et conditions s'y rattachant avaient été établies d'un commun accord avant la date de leur attribution.

La Société a comptabilisé une charge de 1 823 519 \$ liée à ces options au cours de l'exercice 2023.

**Attributions en 2022**

Le 3 janvier 2022, la Société a attribué 150 000 options sur actions à son président et chef de la direction et 300 000 options sur actions aux membres de son conseil d'administration. Les options sur actions sont assorties d'un prix d'exercice de 3,36 \$ par action ordinaire, sont acquises immédiatement et peuvent être exercées sur une période de cinq (5) ans.

Le 5 avril 2022, la Société a attribué 400 000 options sur actions à des employés. Les options sur actions sont assorties d'un prix d'exercice de 2,96 \$ par action ordinaire. Les 400 000 options seront acquises comme suit : 10 % à la date d'attribution, 20 % au premier anniversaire de la date d'attribution, 30 % au deuxième anniversaire de la date d'attribution et 40 % au troisième anniversaire de la date d'attribution. Toutes ces options peuvent être exercées sur une période de cinq (5) ans.

Le 2 juin 2022, la Société a attribué 600 000 options sur actions à son président et chef de la direction et 900 000 options sur actions aux membres de son conseil d'administration. Les 1 500 000 options seront acquises comme suit : 25 % à la date d'attribution, 25 % au premier anniversaire de la date d'attribution, 25 % au deuxième anniversaire de la date d'attribution et 25 % au troisième anniversaire de la date d'attribution. Les options sur actions sont assorties d'un prix d'exercice de 3,88 \$ par action ordinaire et peuvent être exercées sur une période de cinq (5) ans.

Le 3 juillet 2022, la Société a attribué 125 000 options sur actions à des employés. Les options sur actions sont assorties d'un prix d'exercice de 2,14 \$ par action ordinaire. Les 125 000 options seront acquises comme suit : 10 % à la date de l'attribution, 20 % au premier anniversaire de la date d'attribution, 30 % au deuxième anniversaire de la date d'attribution et 40 % au troisième anniversaire de la date d'attribution. Toutes ces options peuvent être exercées sur une période de cinq (5) ans.

La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est de 0,50 \$ (2,37 \$ en 2022) l'option et celle des options sur actions attribuées après la clôture de l'exercice, de 0,30 \$ (0,70 \$ en 2022) l'option. La juste valeur moyenne pondérée de chaque option attribuée a été estimée à la date de l'attribution afin de déterminer la charge de paiement fondé sur des actions à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes au moyen des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

<b>Exercices clos les 31 décembre</b>	<b>2023</b>			<b>2022</b>	
Nombre d'options attribuées ou comptabilisées	<b>650 000</b>	<b>1 425 000</b>	<b>975 000</b>	<b>2 475 000</b>	<b>650 000</b>
Prix d'exercice (\$)	<b>0,43</b>	<b>0,53</b>	<b>1,03</b>	<b>3,55</b>	<b>1,03</b>
Juste valeur d'une option selon le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes (\$)	<b>0,30</b>	<b>0,37</b>	<b>0,70</b>	<b>2,37</b>	<b>0,70</b>
Hypothèses selon le modèle de Black-Scholes :					
Juste valeur des actions (\$)	<b>0,43</b>	<b>0,53</b>	<b>1,03</b>	<b>3,54</b>	<b>1,03</b>
Taux d'intérêt sans risque (%)	<b>3,14</b>	<b>4,21</b>	<b>3,38</b>	<b>2,43</b>	<b>3,38</b>
Volatilité prévue (%)	<b>86,47</b>	<b>86,33</b>	<b>83,15</b>	<b>83,17</b>	<b>83,15</b>
Taux de dividende prévu	—	—	—	—	—
Durée prévue (nombre de mois)	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>60</b>

**PyroGenèse Canada Inc.**  
**Notes annexes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022  
(en dollars canadiens)

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport à l'historique du cours de l'action de la Société. Aucune caractéristique spéciale intrinsèque des options sur actions attribuées n'a été intégrée dans l'évaluation de la juste valeur.

Au 31 décembre 2023, les options en circulation, émises aux termes du régime d'options sur actions à des administrateurs, à des dirigeants, à des employés et à des consultants pour l'acquisition d'une action ordinaire par option, se présentent comme suit :

	Nombre d'options sur actions au 31 déc. 2022			Nombre d'options sur actions au 31 déc. 2023			Prix d'exercice d'une option (\$)	Date d'échéance
	Attribuées	Exercées	Renoncations	Attribuées	Exercées	Renoncations		
3 juillet 2018	300 000	—	(300 000)	—	—	—	0,51	3 juill. 2023
29 septembre 2019	100 000	—	—	100 000	100 000	—	0,51	29 sept. 2024
2 janvier 2020	100 000	—	—	100 000	100 000	—	0,45	2 janv. 2025
16 juillet 2020	2 200 500	—	—	(33 000)	2 167 500	2 167 500	4,41	16 juill. 2025
26 octobre 2020	50 000	—	—	—	50 000	50 000	4,00	26 oct. 2025
6 avril 2021	550 000	—	—	—	550 000	510 000	8,47	6 avr. 2026
1 <sup>er</sup> juin 2021	200 000	—	—	—	200 000	150 000	6,59	1 <sup>er</sup> juin 2026
14 juin 2021	100 000	—	—	—	100 000	75 000	6,70	14 juin 2026
14 octobre 2021	100 000	—	—	—	100 000	60 000	5,04	14 oct. 2026
17 décembre 2021	1 920 000	—	—	—	1 920 000	1 920 000	3,13	17 déc. 2026
30 décembre 2021	100 000	—	—	—	100 000	100 000	3,61	30 déc. 2026
3 janvier 2022	450 000	—	—	—	450 000	450 000	3,36	3 janv. 2027
5 avril 2022	400 000	—	—	—	400 000	120 000	2,96	5 avr. 2027
2 juin 2022	1 500 000	—	—	—	1 500 000	750 000	3,88	2 juin 2027
13 juillet 2022	125 000	—	—	(100 000)	25 000	7 500	2,14	13 juill. 2027
2 janvier 2023	—	1 625 000	—	(50 000)	1 575 000	742 500	1,03	2 janv. 2028
29 septembre 2023	—	1 425 000	—	—	1 425 000	712 500	0,53	29 sept. 2028
	<b>8 195 500</b>	<b>3 050 000</b>	<b>(300 000)</b>	<b>(183 000)</b>	<b>10 762 500</b>	<b>8 015 000</b>	<b>3,19</b>	

<sup>1)</sup> Au 31 décembre 2023, le prix d'exercice moyen pondéré des options en circulation qui peuvent être exercées était de 3,56 \$

Au 31 décembre 2022, les options en circulation, émises aux termes du régime d'options sur actions à des administrateurs, à des dirigeants, à des employés et à des consultants pour l'acquisition d'une action ordinaire par option, se présentent comme suit :

	Nombre d'options sur actions au 31 déc. 2021			Nombre d'options sur actions au 31 déc. 2022			Prix d'exercice d'une option (\$)	Date d'échéance
	Attribuées	Exercées	Renoncations	Attribuées	Exercées	Renoncations		
3 novembre 2017	2 400 000	—	(2 400 000)	—	—	—	0,58	3 nov. 2022
3 juillet 2018	300 000	—	—	300 000	300 000	—	0,51	3 juill. 2023
29 octobre 2018	40 000	—	(40 000)	—	—	—	0,52	29 oct. 2023
29 septembre 2019	100 000	—	—	100 000	100 000	—	0,51	29 sept. 2024
2 janvier 2020	100 000	—	—	100 000	100 000	—	0,45	2 janv. 2025
16 juillet 2020	2 243 000	—	—	(42 500)	2 200 500	1 775 500	4,41	16 juill. 2025
26 octobre 2020	250 000	—	—	(200 000)	50 000	37 500	4,00	26 oct. 2025
6 avril 2021	550 000	—	—	—	550 000	410 000	8,47	6 avr. 2026
1 <sup>er</sup> juin 2021	200 000	—	—	—	200 000	100 000	6,59	1 <sup>er</sup> juin 2026
14 juin 2021	100 000	—	—	—	100 000	50 000	6,70	14 juin 2026
14 octobre 2021	100 000	—	—	—	100 000	30 000	5,04	14 oct. 2026
17 décembre 2021	1 920 000	—	—	—	1 920 000	1 920 000	3,13	17 déc. 2026
30 décembre 2021	100 000	—	—	—	100 000	30 000	3,61	30 déc. 2026
3 janvier 2022	—	450 000	—	—	450 000	450 000	3,36	3 janv. 2027
5 avril 2022	—	400 000	—	—	400 000	40 000	2,96	5 avr. 2027
2 juin 2022	—	1 500 000	—	—	1 500 000	375 000	3,88	2 juin 2027
13 juillet 2022	—	125 000	—	—	125 000	12 500	2,14	13 juill. 2027
	<b>8 403 000</b>	<b>2 475 000</b>	<b>(2 440 000)</b>	<b>(242 500)</b>	<b>8 195 500</b>	<b>5 730 500</b>	<b>3,96</b>	

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, une charge de rémunération fondée sur des actions de 3 113 040 \$ (5 538 463 \$ en 2022) a été comptabilisée dans les frais de vente, frais généraux et frais administratifs des états consolidés du résultat global.

Au 31 décembre 2023, un montant de 1 341 001 \$ (3 184 866 \$ en 2022) restait à amortir jusqu'en octobre 2028 au titre de l'attribution d'options sur actions.

**PyroGenèse Canada Inc.**  
**Notes annexes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022  
(en dollars canadiens)

**Bons de souscription d'actions**

Le tableau qui suit présente l'activité liée aux bons de souscription pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le nombre de bons de souscription d'actions émis et en circulation au 31 décembre 2022 :

	Nombre de bons de souscription au 31 décembre 2021		Nombre de bons de souscription au 31 décembre 2022		Prix d'exercice d'un bon de souscription (\$)	Date d'échéance
		Émis				
Émission d'unités — 20 octobre 2022	—	1 014 600	1 014 600	1 014 600	1,75	19 oct. 2024
	—	<b>1 014 600</b>	<b>1 014 600</b>	<b>1 014 600</b>		

Le tableau qui suit présente l'activité liée aux bons de souscription pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le nombre de bons de souscription d'actions émis et en circulation au 31 décembre 2023 :

	Nombre de bons de souscription au 31 décembre 2022		Nombre de bons de souscription au 31 décembre 2023		Prix d'exercice d'un bon de souscription (\$)	Date d'échéance
		Émis				
Émission de bons de souscription — 20 octobre 2022	1 014 600	—	1 014 600	1 014 600	1,75	19 oct. 2024
Émission de bons de souscription — 8 mars 2023	—	5 000 000	5 000 000	5 000 000	1,25	7 mars 2025
Émission de bons de souscription — 21 juillet 2023	—	3 030 000	3 030 000	3 030 000	1,25	20 juill. 2025
Émission de bons de souscription de courtiers — 21 juillet 2023 <sup>1</sup>	—	51 243	51 243	51 243	1,25	20 juill. 2025
Émission de bons de souscription — 20 décembre 2023	—	625 000	625 000	625 000	0,41	20 juin 2025
	<b>1 014 600</b>	<b>8 706 243</b>	<b>9 720 843</b>	<b>9 720 843</b>		

<sup>1</sup> Dans le cadre de l'émission de débetures convertibles, 51 243 bons de souscription de courtiers comportant un prix d'exercice de 1,25 \$ et arrivant à échéance 24 mois après la date de clôture ont été émis.

**22. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie**

	2023	2022
	\$	\$
Débiteurs	9 358 966	(985 015)
Excédent des coûts et profits par rapport aux montants facturés au titre des contrats inachevés	402 484	3 871 413
Stocks	(28 902)	(988 821)
Crédits d'impôt à l'investissement à recevoir	(76 126)	(19 891)
Redevances à recevoir	339 277	(30 842)
Acomptes	(206 181)	2 277 136
Actifs sur contrats	(216 157)	(562 809)
Charges payées d'avance	(102 068)	(53 942)
Créditeurs et charges à payer	(770 736)	346 003
Excédent des montants facturés par rapport aux coûts et profits au titre des contrats inachevés	1 321 133	270 762
Impôt sur le résultat	(189 333)	267 414
	<b>9 832 357</b>	<b>4 391 408</b>

**PyroGenèse Canada Inc.**  
**Notes annexes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022  
(en dollars canadiens)

**23. Informations supplémentaires sur l'état du résultat global**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
<b>Coût des ventes et des services :</b>		
Amortissement des immobilisations incorporelles	894 247	878 030
Stocks comptabilisés dans le coût des ventes	466 002	844 304
<b>Frais de vente, frais généraux et frais administratifs :</b>		
Avantages du personnel	14 197 675	12 576 821
Paiements fondés sur des actions	3 113 040	5 538 463
Subventions publiques	378 282	204 791
Amortissement des immobilisations corporelles	615 686	603 894
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	685 854	635 828
Dépréciation du goodwill	2 660 607	—

**24. Charges financières nettes**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
<b>Charges financières</b>		
Intérêts sur les emprunts à terme	597	3 198
Intérêts sur les obligations locatives	362 051	378 611
Intérêts sur les débetures convertibles	134 667	—
Intérêts sur l'emprunt convertible	1 146	—
Accroissement des intérêts sur le solde à payer dans le cadre du regroupement d'entreprises et réévaluation du solde à payer dans le cadre du regroupement d'entreprises <sup>1</sup>	(2 081 265)	173 350
Accroissement des intérêts sur les emprunts à long terme	34 009	28 229
Accroissement des intérêts sur les débetures convertibles	151 452	—
Accroissement des intérêts sur l'emprunt convertible	5 236	—
Pénalités et autres charges d'intérêts	215 664	85 644
	<u>(1 176 443)</u>	<u>669 032</u>
<b>Produits financiers</b>		
Accroissement des intérêts sur les redevances à recevoir	(145 159)	(118 290)
Charges financières nettes (produits financiers nets)	<u>(1 321 602)</u>	<u>550 742</u>

<sup>1</sup> En juin 2023, la Société a déterminé qu'une étape importante liée au regroupement d'entreprises ne serait pas atteinte et, par conséquent, une reprise du passif a été comptabilisée. En mars 2023, la filiale italienne de la Société et un client se sont mis d'accord sur l'acceptation finale d'un contrat, avant l'achèvement final, de sorte que le contrat n'a pas atteint l'étape convenue en lien avec le solde à payer dans le cadre du regroupement d'entreprises, et une reprise du passif a été comptabilisée.

**25. Résultat par action**

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre le nombre d'actions de base et le nombre d'actions diluées en circulation aux 31 décembre 2023 et 2022 :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Nombre moyen quotidien pondéré d'actions ordinaires	177 838 203	170 953 374
Effet dilutif des options sur actions	—	—
Effet dilutif des bons de souscription	—	—
Nombre moyen pondéré d'actions diluées	<u>177 838 203</u>	<u>170 953 374</u>
Nombre d'options sur actions et de bons de souscription exclus du calcul du résultat par action dilué en raison de leur effet antidilutif	20 483 343	6 745 100

**PyroGenèse Canada Inc.**  
**Notes annexes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022  
(en dollars canadiens)

**26. Transactions entre parties liées**

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, la Société a conclu les transactions suivantes avec des parties liées :

En 2023, des loyers et des taxes foncières totalisant 352 721 \$ (277 389 \$ en 2022) au titre de la location d'un immeuble ont été facturés par une fiducie dont le bénéficiaire est l'actionnaire détenant le contrôle et chef de la direction de la Société. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le contrat de location de cet immeuble a été modifié pour prolonger la durée du contrat de location jusqu'en décembre 2026. Le bailleur a également remboursé un montant de 1 070 264 \$ représentant le solde, à la date de la modification, du paiement anticipé initial de 1 178 530 \$ effectué en 2020. À la date de la modification, l'obligation locative a été réévaluée en utilisant un taux d'actualisation de 4 %. Par conséquent, l'obligation locative a été augmentée d'un montant de 1 070 264 \$ et les actifs au titre de droits d'utilisation ont été diminués d'un montant de 108 267 \$. En juin 2023, les modalités et conditions du contrat de location conclu entre la Société et la fiducie ont été modifiées afin d'ajuster le loyer de base et la durée du contrat de location. En conséquence, l'actif au titre du droit d'utilisation a augmenté de 67 745 \$, l'obligation locative a augmenté de 48 023 \$ et une réduction des charges de 19 722 \$ a été comptabilisée à l'état du résultat global. En novembre 2023, l'immeuble détenu par la fiducie a été vendu à un tiers.

Au 31 décembre 2023, l'actif au titre du droit d'utilisation et les obligations locatives se chiffraient respectivement à 606 656 \$ et à 668 475 \$ (680 980 \$ et 799 090 \$ en 2022).

Un solde à payer à l'actionnaire détenant le contrôle et chef de la direction de la Société totalisant 676 778 \$ (254 097 \$ en 2022) est inclus dans les créiteurs et charges à payer.

En octobre 2022, un membre de la famille proche du président et chef de la direction a participé à un placement privé sans intermédiaire pour un produit brut de 369 980 \$. Certains dirigeants et un administrateur de la Société ont également pris part à ce placement pour un montant total de 42 250 \$.

En mars 2023, le président et chef de la direction et un membre de sa famille proche ont participé à un placement privé sans intermédiaire pour un produit brut respectif de 2 500 000 \$ et de 99 650 \$. Un administrateur de la Société a également pris part à ce placement pour un montant total de 20 000 \$.

En juillet et en décembre 2023, le président et chef de la direction a participé à un placement privé par l'entremise d'un courtier visant 2 000 unités de débentures convertibles non garanties pour un produit brut de 2 000 000 \$ et à un placement privé sans intermédiaire visant un emprunt convertible d'un montant de 1 250 000 \$.

Conformément à IAS 24 *Information relative aux parties liées*, le personnel dirigeant clé de la Société comprend les membres du conseil d'administration et certains dirigeants. La rémunération totale du personnel dirigeant clé s'établit comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Salaires — personnel dirigeant clé	<b>1 236 804</b>	1 204 306
Cotisations au régime de retraite	<b>22 859</b>	22 479
Jetons de présence — conseil d'administration	<b>182 252</b>	157 900
Rémunération fondée sur des actions — dirigeants	<b>1 234 783</b>	2 017 348
Rémunération fondée sur des actions — conseil d'administration	<b>1 305 746</b>	2 293 167
Autres avantages — personnel dirigeant clé	<b>169 609</b>	244 621
Total de la rémunération	<b><u>4 152 053</u></b>	<b><u>5 939 821</u></b>

**27. Instruments financiers**

Dans le cadre de ses activités, la Société a recours à plusieurs instruments financiers. La direction est d'avis que la Société n'est pas exposée à des risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit significatifs découlant de ces instruments financiers, sauf indication contraire. Le programme général de gestion des risques de la Société est axé sur le caractère imprévisible du marché des capitaux et vise à réduire au minimum les éventuels effets négatifs sur la performance financière de la Société. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour couvrir ces risques.

**PyroGenèse Canada Inc.**  
**Notes annexes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022  
(en dollars canadiens)

*Risque de change*

La Société conclut des transactions libellées en dollars américains et les soldes des produits, des charges, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer qui s'y rapportent sont exposés aux variations des cours de change.

Le tableau qui suit présente l'exposition de la Société au risque de change pour les montants libellés en dollars américains aux 31 décembre :

	<b>2023</b>	2022
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Trésorerie	<b>818 337</b>	2 871 062
Débiteurs	<b>1 730 014</b>	13 537 912
Créditeurs et charges à payer	<b>(1 318 652)</b>	(1 713 717)
Total	<b>1 229 699</b>	14 695 257

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

*Analyse de sensibilité*

Au 31 décembre 2023, si le taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien avait varié de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'incidence sur le résultat avant impôt et les capitaux propres pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 se serait chiffrée à 123 000 \$ (1 470 000 \$ au 31 décembre 2022).

*Concentration du crédit*

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, deux clients ont compté pour 44 % (deux clients pour 52 % au 31 décembre 2022) des produits tirés des activités d'exploitation.

	<b>2023</b>		<b>2022</b>	
	<b>Produits</b>	<b>% du total</b>	<b>Produits</b>	<b>% du total</b>
	<b>\$</b>	<b>%</b>	<b>\$</b>	<b>%</b>
Client 1	<b>2 889 912</b>	<b>23</b>	5 598 653	29
Client 2	<b>2 607 156</b>	<b>21</b>	4 314 225	23
Total	<b>5 497 068</b>	<b>44</b>	9 912 878	52

Deux clients ont compté respectivement pour 64 % et 21 % (trois clients pour 56 %, 16 % et 11 % respectivement, au 31 décembre 2022) des créances clients, compte non tenu de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues de 14 305 053 \$ (18 894 727 \$ en 2022), soit le principal risque de crédit de la Société. La concentration du crédit est établie en se fondant sur les clients qui représentent au moins 10 % du total des produits et/ou du total des débiteurs.

*Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit maximal auquel la Société est exposée au 31 décembre 2023 correspond à la valeur comptable de la trésorerie, des créances clients (à l'exception de la taxe de vente à recevoir), de l'excédent des coûts et profits par rapport aux montants facturés au titre des contrats inachevés, des acomptes et des redevances à recevoir.

La trésorerie est détenue auprès de grandes institutions financières de bonne réputation.

La direction a mis en place une politique de crédit aux termes de laquelle chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse de solvabilité individuelle avant que la Société ne lui propose des modalités de paiement et de livraison. La Société effectue un examen qui porte sur les notations provenant d'agences externes, quand elles sont disponibles, les états financiers, les informations des agences de crédit, les informations sectorielles et, dans certains cas, les données bancaires. L'exposition de la Société au risque de crédit dépend principalement des caractéristiques propres à chaque client. Aux fins de la surveillance du risque de crédit, les clients sont répertoriés en fonction de leurs caractéristiques, comme leur emplacement géographique, leur secteur d'activité, leur historique commercial avec la Société et les antécédents de difficultés financières.

**PyroGenèse Canada Inc.**  
**Notes annexes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022  
(en dollars canadiens)

---

La Société n'exige généralement pas de garantie ou d'autre sûreté de la part des clients relativement aux créances clients; toutefois, les modalités du contrat peuvent prévoir la possibilité d'un recours en cas de retard de paiement. La Société estime que le recouvrement de ces créances ne présente aucun risque inhabituel.

Le risque de crédit lié à l'excédent des coûts et profits par rapport aux montants facturés au titre des contrats inachevés est semblable à celui des créances, car ces montants sont accumulés et convertis en créances à mesure que les étapes du processus de facturation sont franchies.

Les redevances sont à recevoir d'une société dans laquelle la Société détient un placement stratégique. La Société ne dispose d'aucune garantie ou autre sûreté associée au recouvrement de cette créance. La valeur comptable des redevances à recevoir a été actualisée pour refléter la valeur temps de l'argent et le risque de crédit de la contrepartie.

Les acomptes consistent en des paiements effectués aux fournisseurs et aux entités auprès desquelles la Société loue des biens. La Société ne dispose pas de garanties ou d'autres sûretés liées au recouvrement de ces acomptes. Aux 31 décembre 2023 et 2022, aucune provision pour pertes n'avait été comptabilisée en lien avec ces acomptes et l'exposition maximale correspondait à la valeur comptable de ceux-ci.

Des provisions pour pertes de crédit attendues ont été comptabilisées au cours des exercices 2023 et 2022, mais les comptes pour lesquels une provision pour pertes a été établie font toujours l'objet de mesures d'exécution en vue de recouvrer les soldes exigibles.

*Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque qu'un instrument financier perde de la valeur en raison d'une variation des taux d'intérêt. Les variations des taux d'intérêt du marché peuvent influencer sur les flux de trésorerie associés à certains actifs et passifs financiers (risque lié aux flux de trésorerie), sur la juste valeur d'autres actifs ou passifs financiers (risque de prix) et sur la juste valeur des placements ou des passifs (risque de prix). La Société est exposée à un risque lié à la juste valeur à l'égard des emprunts à terme, des débetures convertibles et de l'emprunt convertible, car ces instruments financiers portent intérêt à des taux fixes, et à un risque lié aux flux de trésorerie découlant du taux d'intérêt variable de la dette bancaire. La Société a établi que le risque n'est pas important.

*Risque de prix*

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de change et du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La principale exposition de la Société au risque de prix est attribuable à ses placements en actions et en bons de souscription de sociétés cotées inscrites à la Bourse de croissance TSX. Si les cours des actions avaient augmenté ou baissé de 25 % au 31 décembre 2023, toutes les autres variables demeurant constantes, la valeur des placements de la Société aurait augmenté ou diminué respectivement, d'environ 638 000 \$ (1 841 484 \$ au 31 décembre 2022).

*Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. Pour gérer le risque de liquidité, la Société établit des prévisions des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et prévoit ses activités d'investissement et de financement.

**PyroGenèse Canada Inc.**  
**Notes annexes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022  
(en dollars canadiens)

Le tableau qui suit présente les montants contractuels à payer et les échéances des passifs financiers et des autres passifs au 31 décembre 2023 :

	Valeur comptable	Montant contractuel total	Moins de 1 an	De 2 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dette bancaire	181 267	181 267	181 267	—	—	—
Créditeurs et charges à payer <sup>1</sup>	8 006 660	8 006 660	8 006 660	—	—	—
Emprunts à terme	404 079	450 000	67 500	180 000	180 000	22 500
Solde à payer dans le cadre du regroupement d'entreprises	1 726 510	1 860 020	1 860 020	—	—	—
Obligations locatives	5 106 892	6 032 233	713 194	3 197 718	458 664	1 662 657
Débitures convertibles	2 560 221	3 450 665	1 371 804	2 078 861	—	—
Emprunt convertible	947 699	1 307 083	38 125	1 268 958	—	—
	<b>18 933 328</b>	<b>21 287 928</b>	<b>12 238 570</b>	<b>6 725 537</b>	<b>638 664</b>	<b>1 685 157</b>

<sup>1</sup> Les créiteurs et charges à payer excluent les montants qui ne sont pas des passifs financiers.

Le tableau qui suit présente les montants contractuels à payer et les échéances des passifs financiers et des autres passifs au 31 décembre 2022 :

	Valeur comptable	Montant contractuel total	Moins de 1 an	De 2 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dette bancaire	991 902	991 902	991 902	—	—	—
Créditeurs et charges à payer <sup>1</sup>	9 620 591	9 620 591	9 620 591	—	—	—
Emprunts à terme	389 987	520 444	59 917	190 587	180 000	89 940
Solde à payer dans le cadre du regroupement d'entreprises	3 907 775	4 137 820	2 177 800	1 960 020	—	—
Obligations locatives	5 533 694	6 745 329	2 984 243	1 165 281	703 816	1 891 989
	<b>20 443 949</b>	<b>22 016 086</b>	<b>15 834 453</b>	<b>3 315 888</b>	<b>883 816</b>	<b>1 981 929</b>

<sup>1</sup> Les créiteurs et charges à payer excluent les montants qui ne sont pas des passifs financiers.

La filiale canadienne de la Société dispose d'une ligne de crédit de 500 000 \$, sur laquelle un montant de 181 267 \$ (498 200 \$ au 31 décembre 2022) a été prélevé. La filiale italienne disposait d'une ligne de crédit de 400 000 euros, qui a été entièrement payée et éteinte en juin 2023 (montant prélevé de 341 473 euros (493 702 \$) au 31 décembre 2022). La facilité de la filiale canadienne porte intérêt à un taux variable qui correspond au taux préférentiel de la banque majoré de 1 %, soit 8,2 % (7,45 % pour la facilité canadienne et 8 % pour la facilité italienne au 31 décembre 2022). Les facilités de crédit ne sont assorties d'aucune clause financière restrictive.

*Juste valeur des instruments financiers*

La juste valeur représente le montant qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Les estimations de la juste valeur sont calculées à une date précise en fonction d'hypothèses quant aux montants, au calendrier des flux de trésorerie futurs estimés et aux taux d'actualisation. Par conséquent, en raison de sa nature approximative et subjective, la juste valeur ne doit pas être interprétée comme étant réalisable si les instruments financiers étaient réglés immédiatement.

Il existe trois niveaux de juste valeur qui reflètent l'importance des données d'entrée utilisées pour calculer la juste valeur des instruments financiers :

Niveau 1 — des cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 — des données autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée du niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);

Niveau 3 — des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

**PyroGenèse Canada Inc.**  
**Notes annexes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022  
(en dollars canadiens)

La juste valeur de la trésorerie, des créances clients, des autres débiteurs, des acomptes ainsi que de la dette bancaire et des créanciers et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Les placements en actions de BGF et de HPQ ont été évalués selon les cours du marché et classés au niveau 1.

Les redevances à recevoir sont actualisées selon leurs accords connexes et elles sont classées au niveau 2.

Les placements en bons de souscription de HPQ ont été évalués à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes et classés au niveau 3 (note 10).

La juste valeur des emprunts à terme, des débentures convertibles et de l'emprunt convertible au 31 décembre 2023 a été déterminée à l'aide de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs et des estimations de la direction relativement aux taux d'intérêt du marché pour des émissions semblables. Le solde à payer dans le cadre du regroupement d'entreprises est déterminé en estimant la valeur actuelle des sorties économiques futures probables résultant du règlement des dispositions contenues dans la convention d'achat. Par conséquent, leur juste valeur de marché correspond à leur valeur comptable. Les emprunts à terme, les débentures convertibles et l'emprunt convertible sont classés au niveau 2 et le solde à payer dans le cadre du regroupement d'entreprises est classé au niveau 3.

Le tableau qui suit présente la variation du solde à payer dans le cadre du regroupement d'entreprises :

	<u>\$</u>
Solde à payer dans le cadre du regroupement d'entreprises au 31 décembre 2021 – Partie courante et non courante	3 952 203
Décaissement	(217 778)
Accroissement des intérêts	173 350
Solde à payer dans le cadre du regroupement d'entreprises au 31 décembre 2022 – Partie courante et non courante	3 907 775
Décaissement	(100 000)
Accroissement des intérêts sur le solde à payer dans le cadre du regroupement d'entreprises et réévaluation du solde	(2 081 265)
Solde à payer dans le cadre du regroupement d'entreprises au 31 décembre 2023 – Partie courante et non courante	<u>1 726 510</u>

## 28. Passifs éventuels

La Société est actuellement partie à différentes actions en justice. Si la direction juge qu'une perte découlant de ces actions est probable et peut être estimée de manière fiable, le montant de cette perte est comptabilisé. À mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles, toute responsabilité potentielle dans le cadre des actions est évaluée et les estimations sont révisées au besoin. À la lumière des informations dont elle dispose actuellement, la direction estime que l'issue des actions en justice, individuellement et globalement, n'aura pas une incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société ni sur les tendances générales de ses résultats d'exploitation.

La Société avait reçu, au cours d'exercices antérieurs, une subvention publique d'environ 800 000 \$ pour faciliter le développement d'une nouvelle technologie de systèmes avancés de traitement des déchets. Cette subvention pourrait être remboursable à un taux correspondant à 3 % de toute contrepartie reçue à l'égard du projet pour lequel le financement a été versé, jusqu'à concurrence du montant réel de la subvention reçue. Cette clause de remboursement est en vigueur jusqu'au 30 mai 2024. Or, la Société ayant abandonné le projet en 2011, le remboursement d'aucun montant n'est prévu.

En août 2023, l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») a intenté des procédures administratives contre M. P. Peter Pascali, président et chef de la direction, M. Alan Curleigh, président du conseil d'administration, et la Société auprès du Tribunal administratif des marchés financiers. Les allégations portent en grande partie sur une série d'opérations connexes qui ont eu lieu en 2018. La sanction administrative demandée par l'AMF et attribuable à la Société s'élève à 550 000 \$. La Société évalue actuellement le bien-fondé des allégations de l'AMF et il n'est donc pas possible, pour l'heure, de déterminer le montant de la pénalité administrative à verser, le cas échéant, à l'AMF. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard.

**PyroGenèse Canada Inc.**  
**Notes annexes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022  
(en dollars canadiens)

**29. Gestion du capital**

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- a) S'assurer qu'elle dispose des liquidités nécessaires à la poursuite de ses activités courantes et à la réalisation de son plan d'affaires;
- b) Procurer un rendement adéquat aux actionnaires.

Les principaux objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont de s'assurer que l'entité poursuive ses activités ainsi que de continuer à offrir des rendements optimaux pour les actionnaires et des avantages aux autres parties prenantes.

La Société finance actuellement ces besoins à partir des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et d'ententes de financement conclues avec des tiers et des actionnaires.

La Société n'est pas soumise à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur. La Société surveille son fonds de roulement afin d'honorer ses obligations financières. Au 31 décembre 2023, le fonds de roulement déficitaire de la Société s'établissait à 7 007 719 \$ (fonds de roulement de 1 650 709 \$ au 31 décembre 2022).

La gestion du capital englobe les capitaux propres négatifs, pour un montant total de 2 828 577 \$ (capitaux propres de 16 868 927 \$ en 2022), les emprunts à terme de 404 079 \$ (389 987 \$ en 2022), les débetures convertibles de 2 560 221 \$ (néant en 2022) et l'emprunt convertible de 947 699 \$ (néant en 2022), de même que la trésorerie pour un montant de 1 802 616 \$ (3 445 649 \$ en 2022).

Bien qu'aucune modification importante n'ait été apportée à l'approche de la Société au cours de l'exercice considéré et de l'exercice précédent, afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, vendre des portions de ses placements stratégiques et acheter périodiquement ses propres actions sur le marché libre.

**30. Impôt sur le résultat**

- a) La charge d'impôt sur le résultat comprend ce qui suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
<b>Impôt exigible</b>		
Exercice considéré	—	118 378
<b>Impôt différé</b>		
Naissance et résorption des différences temporaires	<b>(6 524 722)</b>	(6 219 309)
Variation des différences temporaires déductibles non comptabilisées	<b>6 302 975</b>	6 176 915
	<u><b>(221 747)</b></u>	<u>(42 394)</u>
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	<u><b>(221 747)</b></u>	<u>75 984</u>

- b) Rapprochement du taux d'impôt effectif

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Perte avant impôt sur le résultat	<b>(28 725 921)</b>	(32 091 043)
Taux d'impôt	<b>26,5 %</b>	26,5 %
Économie d'impôt selon les taux d'impôt fédéral et provincial de base combinés	<b>(7 612 369)</b>	(8 504 126)
Différences permanentes	<b>1 054 195</b>	2 165 385
Modifications des taux d'impôt	<b>20 907</b>	(826)
Ajustement lié à l'exercice précédent	<b>58 796</b>	115 118
Variation des différences temporaires déductibles non comptabilisées	<b>6 302 975</b>	6 176 915
Autre	<b>(46 251)</b>	123 518
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	<u><b>(221 747)</b></u>	<u>75 984</u>

**PyroGenèse Canada Inc.**  
**Notes annexes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022  
(en dollars canadiens)

Les taux d'impôt statutaires applicables sont de 26,5 % en 2023 et de 26,5 % en 2022. Le taux d'impôt applicable de la Société correspond aux taux canadiens combinés applicables dans la juridiction dans laquelle la Société exerce ses activités.

c) Actifs et passifs d'impôt différé

Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés :

Aux 31 décembre 2023 et 2022, les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés sont attribuables aux éléments suivants :

	Actifs		Passifs		Net	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Report prospectif de pertes autres qu'en capital	550 503	772 343	—	—	550 503	772 343
Débitures convertibles	—	—	(106 025)	—	(106 025)	—
Emprunt convertible	—	—	(80 413)	—	(80 413)	—
Redevances à recevoir	—	—	(321 621)	(373 063)	(321 621)	(373 063)
Immobilisations corporelles	—	—	(23 717)	(155 833)	(23 717)	(155 833)
Immobilisations incorporelles	—	—	(18 727)	(243 447)	(18 727)	(243 447)
Actifs au titre de droits d'utilisation, déduction faite des obligations locatives	1 113 168	1 276 967	(1 113 168)	(1 276 967)	—	—
Actifs (passifs) d'impôt	1 663 671	2 049 310	(1 663 671)	(2 049 310)	—	—
Compensation de l'impôt	(1 663 671)	(2 049 310)	1 663 671	2 049 310	—	—
Actifs (passifs) d'impôt nets	—	—	—	—	—	—

L'impôt différé généré par les différences temporaires et les pertes et les crédits d'impôt non utilisés se résument comme suit :

	1 <sup>er</sup> janvier 2022	Comptabilisé aux résultats	31 décembre 2022	1 <sup>er</sup> janvier 2023	Comptabilisé dans les capitaux propres	Comptabilisé aux résultats	31 décembre 2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Report prospectif de pertes autres qu'en capital	1 705 073	(932 730)	772 343	772 343	—	(221 840)	550 503
Placements stratégiques	(656 507)	656 507	—	—	—	—	—
Redevances à recevoir	(333 543)	(39 520)	(373 063)	(373 063)	—	51 442	(321 621)
Immobilisations corporelles	(147 127)	(8 706)	(155 833)	(155 833)	—	132 116	(23 717)
Immobilisations incorporelles	(468 167)	224 720	(243 447)	(243 447)	—	224 720	(18 727)
Produits différés	(21 000)	21 000	—	—	—	—	—
Débitures convertibles	—	—	—	—	(139 946)	33 921	(106 025)
Emprunt convertible	—	—	—	—	(81 801)	1 388	(80 413)
Actifs au titre de droits d'utilisation, déduction faite des obligations locatives	(121 123)	121 123	—	—	—	—	—
	(42 394)	42 394	—	—	(221 747)	221 747	—

**PyroGenèse Canada Inc.**

**Notes annexes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

Aux 31 décembre 2023 et 2022, les montants et les dates d'expiration des attributs fiscaux et des différences temporaires pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé sont les suivants :

	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Fédéral	Provincial	Fédéral	Provincial
	\$	\$	\$	\$
Frais de recherche et de développement, sans délai prescrit	14 587 512	14 850 166	11 917 963	12 150 617
Crédits d'impôt à l'investissement en recherche et développement du gouvernement fédéral :				
2029	299 881	—	299 881	—
2030	89 879	—	89 879	—
2031	223 759	—	223 759	—
2032	186 031	—	186 031	—
2033	105 216	—	105 216	—
2034	212 609	—	212 609	—
2035	488 555	—	488 555	—
2036	359 594	—	359 594	—
2037	253 885	—	253 885	—
2038	186 015	—	186 015	—
2039	340 728	—	340 728	—
2040	101 562	—	101 562	—
2041	167 461	—	167 461	—
2042	476 101	—	256 417	—
	<b>3 491 276</b>	<b>—</b>	<b>3 271 592</b>	<b>—</b>

	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Fédéral	Provincial	Italie	Fédéral	Provincial	Italie
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Reports prospectifs de pertes fiscales :						
2032	3 512 139	2 000 035	—	2 866 759	2 866 759	—
2033	2 047 643	2 047 643	—	2 047 643	2 047 643	—
2034	589 007	589 007	—	589 007	589 007	—
2035	703 664	416 827	—	703 664	416 827	—
2036	3 579 827	3 440 527	—	3 579 827	3 440 527	—
2037	1 577 876	1 568 739	—	1 577 876	1 568 739	—
2038	5 716 536	5 650 620	—	5 716 536	5 650 620	—
2039	4 772 060	4 079 919	—	4 772 060	4 079 919	—
2040	1 433 236	1 476 826	—	533 485	533 485	—
2041	4 613 955	4 568 998	—	3 818 898	3 773 941	—
2042	15 686 530	15 679 967	—	16 135 868	16 140 505	—
2043	15 560 955	15 467 304	—	—	—	—
Indéterminé	—	—	1 504 394	—	—	908 073
	<b>59 793 428</b>	<b>56 986 412</b>	<b>1 504 394</b>	<b>42 341 623</b>	<b>41 107 972</b>	<b>908 073</b>

**PyroGenèse Canada Inc.****Notes annexes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Fédéral	Provincial	Fédéral	Provincial
	\$	\$	\$	\$
Autres différences temporaires déductibles, sans délai prescrit :				
Placements stratégiques	895 240	895 240	1 534 189	1 534 189
Coûts de financement	353 959	353 959	677 789	677 789
Immobilisations incorporelles	3 515 414	3 249 482	3 460 822	3 194 890
Réserves non déductibles	4 531 756	4 531 756	—	—
Actifs au titre de droits d'utilisation, déduction faite des passifs	906 257	906 257	687 896	687 896
	<b>10 202 626</b>	<b>9 936 694</b>	<b>6 360 696</b>	<b>6 094 764</b>

Les actifs d'impôt différé et les crédits d'impôt à l'investissement n'ont pas été comptabilisés en ce qui concerne ces éléments, car il n'est pas certain que la Société générera un bénéfice imposable futur à l'égard duquel elle pourra utiliser les avantages qui en découlent. La génération de bénéfices imposables futurs dépend du succès de la commercialisation des produits et des technologies de la Société.

**31. Information sectorielle**

La Société exerce ses activités dans un seul secteur d'exploitation, d'après l'information financière qui est disponible et évaluée par le conseil d'administration de la Société. Le siège social de la Société est situé à Montréal, au Québec. La Société exerce ses activités dans trois régions géographiques, le Canada, l'Italie et l'Inde.

Le tableau suivant résume le total des produits de la Société par région géographique :

	2023	2022
	\$	\$
Brésil	154 345	162 797
Canada	5 665 513	11 933 904
France	117 391	—
Allemagne	—	11 606
Inde	501 074	91 699
Israël	(69 415)	27 360
Italie <sup>1</sup>	(381 522)	1 309 478
Mexique	58 876	371 668
Pays-Bas	145 303	112 634
Nouvelle-Zélande	605 962	—
Pologne	53 339	47 591
Arabie Saoudite	476 992	1 511 142
Afrique du Sud	—	29 997
Espagne	394	22 049
États-Unis	5 009 255	2 661 071
Vietnam	7 574	720 507
	<b>12 345 081</b>	<b>19 013 503</b>

<sup>1</sup> En mars 2023, les produits attribuables à l'Italie ont diminué à la suite de l'accord conclu entre la filiale italienne de la Société et son client pour la livraison d'un projet avant son achèvement final, ce qui a entraîné un ajustement des produits et de l'excédent des coûts et profits par rapport aux montants facturés au titre des contrats inachevés.

Les produits ventilés par gamme de produits comptabilisés par la méthode de comptabilisation des produits sont présentés à la note 6.

**PyroGenèse Canada Inc.****Notes annexes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

(en dollars canadiens)

Le tableau qui suit présente un résumé d'une sélection de catégories d'actifs par marché géographique au 31 décembre :

	2023			2022		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	Canada	Inde	Total	Canada	Inde	Total
Immobilisations corporelles	<b>2 841 272</b>	<b>13 954</b>	<b>2 855 226</b>	3 372 356	21 096	3 393 452
Actifs au titre de droits d'utilisation	<b>4 200 635</b>	—	<b>4 200 635</b>	4 818 744	—	4 818 744
Immobilisations incorporelles	<b>1 449 576</b>	—	<b>1 449 576</b>	2 104 848	—	2 104 848
Goodwill	—	—	—	2 660 607	—	2 660 607
	<b>8 491 483</b>	<b>13 954</b>	<b>8 505 437</b>	12 956 555	21 096	12 977 651

En 2023 et en 2022, aucune des catégories d'actifs susmentionnées n'était située en Italie.